



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

2024

Fédération de la Haute - Vienne pour la
Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Association loi 1901 Agréée au titre de la protection de
l'environnement, caractère d'un établissement d'utilité publique.



Haute-Vienne

Territoire de Pêche

Découvrir
S'émerveiller
Profiter
Déguster
Se ressourcer









PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE	7
Présentation de la Fédération et fonctionnement.....	8
Organisation des ressources humaines.....	10
Réunions et participations du conseil d'administration et du bureau	12
Réunions et participations des élus et/ou salariés	12
Conventions avec des collectivités.....	13
Ambassadrice de la marque touristique du Département	14
SERVICES GÉNÉRAUX	15
Accueil du public et gestion des contacts.....	16
Soutien aux AAPPMA et fonctionnement de la FDAAPPMA 87	16
Suivi financier	19
Accord-cadre FDAAPPMA 87 - Agence de l'Eau Loire-Bretagne	19
Informatique	19
ANIMATION, PROMOTION ET COMMUNICATION	21
Interventions en milieu scolaire.....	22
Ateliers pêche nature	22
Stages de pêche	22
Journée d'animation.....	24
Objectif Pêche	24
Identité visuelle.....	25
Presse	28
Représentation fédérale (salons/manifestations).....	29
Photothèque et Vidéothèque.....	31
Publications.....	32
Stratégie Web.....	34
ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT	35
Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques	36
Études et Travaux 2024	37
Régulation des cormorans	39
Garderie fédérale	39
Assistance technique	41
Inventaires piscicoles et pêches de sauvetage	41
Appel à projets Natura 2000.....	42
Suivi thermique - Comité de suivi opérationnel de l'étiage (CSOE).....	43
PDPG	44
Travaux divers	44
Compétition	46
Qualification "Hébergement Pêche"	47
Cartographies interactives.....	47
2 ^{ème} saison du « Brochet Challenge Haute-Vienne ».....	48
Réalisation des cartes bathymétriques des plans d'eau	49
SOUTIEN DES EFFECTIFS	51
Les plans d'eau	52
Les barrages	54
Les parcours de loisir	54
Bilan des déversements 2024.....	54
BILAN FINANCIER	57
Les cartes de pêche et options	58
Bilan annuel des AAPPMA	64
Bilan financier de la Fédération au 31 décembre 2024.....	64
DOCUMENTS FINANCIERS EXERCICE 2024	71





RAPPORT

ANNUEL D'ACTIVITÉ 2024

PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE



PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

Ce document est bien plus qu'un simple rapport : il retrace toutes les actions majeures menées par votre Fédération au cours de l'année 2024.

Avant de plonger dans les détails des activités, il nous tient à cœur de vous présenter l'équipe engagée au quotidien au sein de la Fédération, composée à la fois de salariés et d'élus, tous au service de notre réseau d'Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA). Nous vous offrons également un aperçu des nombreuses réunions et commissions auxquelles la Fédération a activement participé.

L'année 2024 a été marquée par un dynamisme exceptionnel, témoin de l'élan donné par le conseil d'administration et l'équipe salariée.

■ PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION ET FONCTIONNEMENT

La Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA 87) est une association Loi 1901, qui a le caractère d'un établissement d'utilité publique. Elle est chargée par le Code de l'environnement de missions d'intérêt général. Fin 2022, elle a obtenu le renouvellement de son agrément au titre de la protection de l'environnement.

Les missions de la Fédération

Votre Fédération a pour principales missions :

- la protection des milieux aquatiques, ainsi que la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental ;
- le développement et la promotion du loisir pêche ainsi que du tourisme pêche ;
- l'éducation des jeunes populations au respect de l'environnement.



PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

Les compétences de la Fédération

Les missions incombant à la Fédération définissent les compétences qui lui sont attribuées :

- **valorisation de secteurs de pêche, aménagements** : rédaction, animation et mise en œuvre du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche, parcours labellisés, parcours spécifiques, postes de pêche partagés, mises à l'eau, qualification d'hébergements pêche ;
- **connaissance des milieux** : élaboration et mise en place d'un Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (*diagnostic des milieux et proposition d'actions pour remédier aux perturbations*), études, inventaires piscicoles, suivis thermiques ;
- **actions sur le milieu** : continuité écologique, soutiens d'effectifs, restauration des milieux, aide financière et technique aux syndicats de rivière et aux AAPPMA, emploi d'une équipe en réinsertion sociale chargée de travaux d'entretien ;
- **promotion, information, éducation à l'environnement, au développement durable et à la biodiversité** : ateliers pêche nature, stages de pêche, interventions scolaires, actions de communication, salons etc. ;
- **consultation pour avis** : sur tout aménagement ou mesure susceptible de porter atteinte aux milieux aquatiques ;
- **surveillance des cours d'eau** : gardes-pêche, suivi sécheresse, réseau sentinelle.

Composition du Conseil d'administration et du Bureau Fédéral

Le Conseil d'Administration a pour vocation de définir et de mettre en place la politique de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique.

La composition est la suivante :

- Président : Jean-Christophe BOIREAU
- Vice-Présidents : Julien BUISSON et Didier MARCELLAUD (*en médaillon*)
- Trésorier : Jean-Jacques PICOT
- Trésorier adjoint : Marc DRUTEL
- Secrétaire : Nicolas LAUDOUEINEIX
- Secrétaire-adjoint : Daniel EUDENBACH
- Administrateurs : André AUDOIN, Jean-Luc CHAPUT, Dominique DELETTRE, Martine FREDAGUE-POUPON (*en médaillon*), Cyril GALLOPIN, Bruno TOURNOIS.

En novembre 2024, pour raisons professionnelles, Marc DRUTEL alors Trésorier de la Fédération est remplacé à ce poste par Jean-Jacques PICOT. Il reste néanmoins Trésorier adjoint.

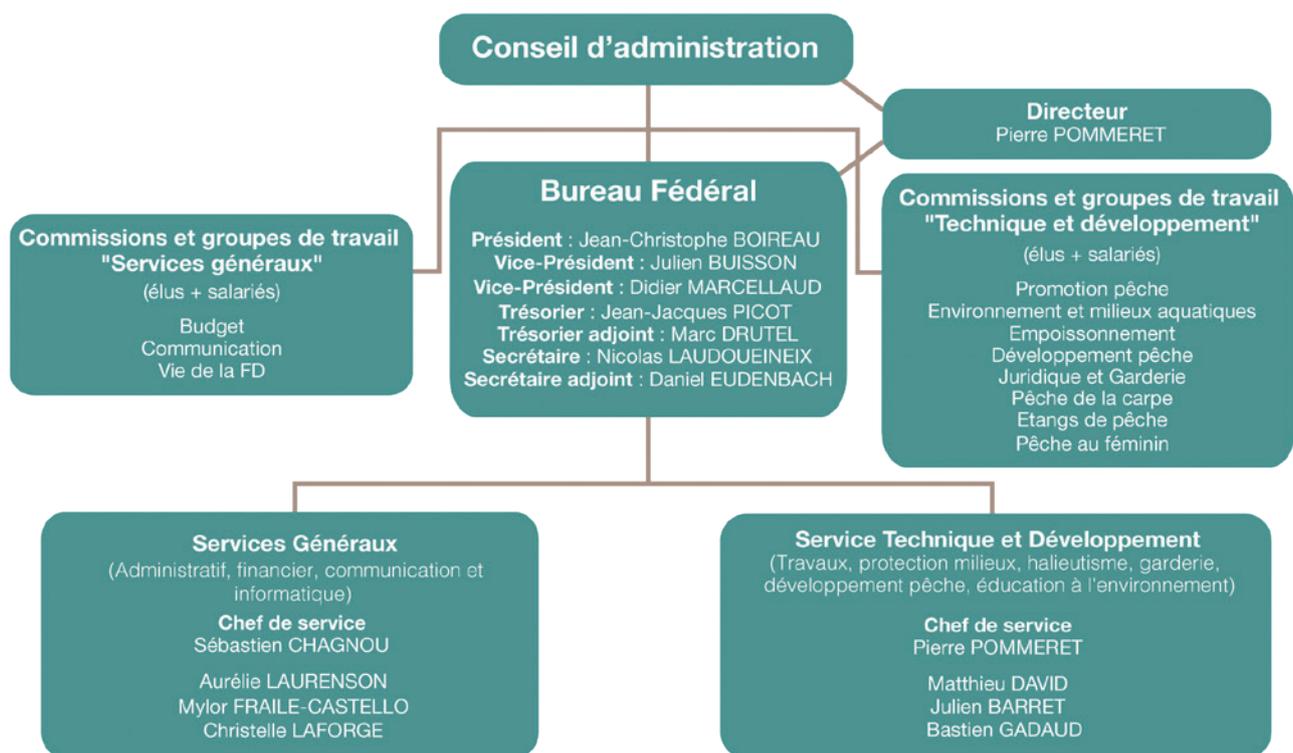


PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES

Fonctionnement de la structure

Depuis les élections de 2022, le conseil d'administration a donné une nouvelle impulsion à son projet associatif en plaçant les 51 AAPPMA au cœur de ses priorités. Un autre projet ambitieux a également vu le jour : la révision du Plan Départemental pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des Ressources Piscicoles (PDPG). Ce plan vise à mieux comprendre la composition des peuplements piscicoles dans chaque contexte local, et à fournir des outils d'aide à la décision pour définir les programmes de restauration que la Fédération et son réseau d'AAPPMA peuvent entreprendre. La Fédération s'organise autour de deux pôles principaux : l'un administratif et l'autre technique/développement. Pour favoriser une approche collaborative, des groupes de travail thématiques ont été mis en place, chacun supervisé par des administrateurs de la Fédération. Parmi eux, on trouve un groupe dédié à la dynamisation des étangs de pêche, un autre consacré à la pêche de la carpe, ainsi que des commissions parmi lesquelles le développement de la pêche au féminin et la communication.



Composition de l'équipe fédérale

8 professionnels composent l'équipe dynamique et polyvalente de la Fédération. Suite au départ de Madame Elise BARRAUD en janvier 2024, Monsieur Bastien GADAUD a été recruté pour intégrer l'équipe en avril 2024 en tant que chargé de missions techniques. Monsieur Rémy DUEZ, chargé d'étude PDPG, a quant à lui quitté la Fédération à la fin de son CDD de 18 mois, en mai 2024.

Monsieur Mylor FRAILE-CASTELLO, arrivé en septembre 2023 dans le cadre d'un contrat en alternance pour une durée d'un an sur des missions liées à la communication et au développement d'une stratégie marketing a continué au sein de la Fédération en 2024 son alternance dans le cadre d'un Master I Codux (*Co-design et expérience utilisateur pour interfaces numériques sensorielles*) à l'Université de Limoges.

PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

Stages

En 2024, le Service Technique & Développement a reçu plusieurs stagiaires dans le cadre de leurs cursus scolaires ou de leurs formations professionnelles.

➤ Stage d'observation en milieu professionnel du cursus de 3^{ème} :

- **Esteban BOIS**, élève au collège Jean Moulin à Ambazac du 22 au 26 janvier ;
- **Elisséo GRAND-BONACCHI**, élève au collège Beaupeyrat à Limoges du 29 avril au 03 mai ;
- **Hugo BOISMORANT**, élève au collège Simone Veil à Argentrat-sur-Dordogne (19) du 18 au 20 décembre.

➤ Stage dans le cadre d'un Baccalauréat Professionnel Gestion des Milieux Naturels et de la Faune au lycée Henri Queuille à Neuvic (19) :

- **Marius DECONCHAT**, du 4 au 22 novembre.

➤ Stage dans le cadre d'un Baccalauréat Technologique STAV Aménagement au Lycée des Vaseix à Limoges :

- **Robin SAVI**, du 11 au 15 mars, du 15 au 19 avril, du 17 au 28 juin et du 21 au 25 octobre.

➤ Stage dans le cadre d'un BTS Gestion et Protection de la Nature au lycée Henri Queuille à Neuvic (19) :

- **Jules VIDEAUD**, du 15 avril au 26 avril et du 27 mai au 02 août.

➤ Stage dans le cadre d'un Master I Sciences de l'Eau à l'Université de Limoges

- **Tom SCHMITTE**, du 08 avril au 31 mai.

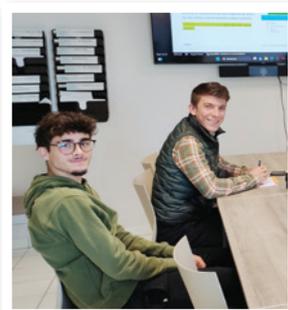
Tom avait pour mission d'établir un cahier des charges pour restaurer un ancien canal d'amenée en mare pédagogique, sur le Vincou à Bellac.

➤ Stage dans le cadre d'une formation BP JEPS option « Pêche de loisir » au CFPPA de la Creuse à Ahun

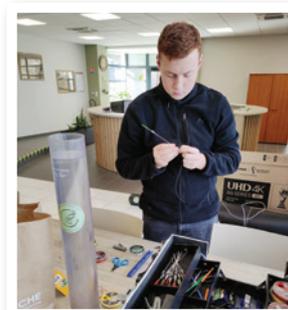
- **Gilles PEUCHAUD** du 22 avril au 10 mai, du 20 mai au 31 mai, du 08 juillet au 16 août.



Esteban BOIS



*Marius DECONCHAT
(au premier plan)*



Robin SAVI



*Jules VIDEAUD
(à gauche)*



Tom SCHMITTE



*Gilles PEUCHAUD
(à droite)*

PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

Formation du personnel

Les salariés ont suivi une formation recyclage BE manœuvre habilitation électrique. Cette habilitation est nécessaire notamment lors de la pratique des pêches d'inventaire et de sauvetage. Bastien GADAUD a obtenu son permis remorque, lui permettant ainsi de véhiculer une remorque lors des sorties sur le terrain (*matériel pêches, etc.*).

■ RÉUNIONS ET PARTICIPATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU

Réunions internes et commissions

➤ le Bureau s'est réuni de manière régulière tout au long de l'année (*8 fois*) ;
En 2024, le comité de direction stratégique qui est en charge de la définition des ordres du jour des bureaux et des réflexions autour des continuités entre le conseil d'administration et la direction s'est réuni à 7 reprises.

- le Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois ;
- une réunion des Présidents s'est tenue le 13 juillet 2024 ;
- les différentes commissions se sont également réunies : « soutien d'effectifs », « gestion plans d'eau et barrages », « pêche de la carpe » et « budget ».

Réunions externes

- Les élus ont activement pris part à de nombreuses commissions externes, notamment des comités de pilotage, des comités techniques, et des conseils d'administration. Ces réunions, en lien direct avec les missions statutaires de la Fédération, contribuent à la mise en œuvre concrète des politiques fédérales, dans une dynamique de partenariat.
- Les élus représentent notre Fédération dans diverses instances, telles que le Club Halieutique Interdépartemental, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département, la Préfecture, les Mairies, le Comité Départemental d'Évaluation des Risques Sanitaires et Technologiques, ainsi que les comités de pilotage des syndicats de rivière et l'Association Régionale Pêche Nouvelle-Aquitaine (*ARPNA*), pour n'en citer que quelques-uns.

Dans ce cadre, les élus de la Fédération ont parcouru 14 375 km générés par 202 déplacements. Le Président a parcouru 4 846 km pour 61 déplacements.

Mandats complémentaires

- Jean-Christophe BOIREAU, Président, est membre de la commission prospective du CHI, membre de droit de l'ARPNA ;
- Julien BUISSON, Vice-Président, est administrateur de l'ARPNA ;
- Didier MARCELLAUD Vice-Président, est administrateur de l'EPIC du lac de Saint-Pardoux.
- Daniel EUDENBACH, Secrétaire-adjoint, est administrateur de LOGRAMI et également délégué pour la Haute-Vienne et membre du Bureau du Club Halieutique Interdépartemental ;
- Jean-Jacques PICOT, Trésorier, est vérificateur aux écritures du Club Halieutique Interdépartemental ;
- Dominique DELETTRE, administrateur, est le représentant élu de la Fédération au CoDERST.

■ RÉUNIONS ET PARTICIPATIONS DES ÉLUS ET/OU SALARIÉS

Présence et/ou avis techniques

Auprès des services de l'État

- des échanges ont eu lieu avec les services de l'État, notamment dans le cadre du comité du suivi opérationnel de l'étiage qui s'est réuni 5 fois en 2024 ;
- animation du réseau « Sentinelles des cours d'eau » ;
- réunions et échanges avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au sujet du bilan de la convention cadre, conditionnant les financements de l'Agence et le programme de mesures.

PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

Auprès des collectivités piscicoles

- Assemblée Générale de la FDAAPPMA 87 ;
- avec l'Association régionale des FDAAPPMA de Nouvelle-Aquitaine (ARPNA), sur la mise en place d'un webPDPG, outil en ligne permettant de collecter et visualiser les données récoltées par les fédérations (*état des milieux, des populations piscicoles, relevés de terrain, etc.*), sur le développement de l'attractivité du lac de Vassivière, etc. ;
- aux assemblées générales des AAPPMA ;
- à la journée technique « garderie » organisée par l'ARPNA.

Avec les administrations, collectivités et établissements publics

L'année 2024 a été rythmée par de nombreuses réunions :

- CoDERST ;
- réunions relatives au plan de gestion du lac de Saint-Pardoux et au développement du tourisme pêche et notamment l'EPIC ;
- réunions avec les services de l'Etat ;
- réunions relatives au plan d'eau de La Pouge avec le Conseil Départemental ;
- réunions relatives au plan d'eau d'Uzurat avec la Mairie de Limoges ;
- réunions relatives aux barrages avec EDF ;
- réunions avec les syndicats de rivière ;
- réunions avec l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne ;
- réunions avec la chambre d'agriculture ;
- réunions avec la Fédération des chasseurs ;
- comme chaque année, la Fédération et les services de la DDT se sont réunis pour mettre au point la réglementation de la pêche en Haute-Vienne pour l'année 2024 : dates d'ouvertures, quotas, parcours spécifiques (*développement pêche de la carpe, loisirs, carnadrome, etc.*).
- réunions avec les mairies propriétaires de plans d'eau en gestion fédérale (*modification de statuts piscicoles, etc.*)
- rencontre avec le directeur de la Fondation des pêcheurs, M. Louis LEROY-WARNIER, dans le cadre de deux projets d'acquisition de parcelles situées en bord de Vienne. Visite des parcelles en présence du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, du PNR Millevaches en Limousin et de l'AAPPMA de Saint-Léonard-de-Noblat.

CONVENTIONS AVEC DES COLLECTIVITÉS

Avec la mairie de Limoges

La ville de Limoges a officialisé la mise à disposition de l'ancienne base nautique d'Uzurat à la Fédération, à travers la signature d'une convention et la remise des clés des lieux par M. Le Maire Emile-Roger LOMBERTIE. Cette antenne de la Fédération sur le site d'Uzurat permettra d'organiser des animations à destination des scolaires et du grand public mais aussi des concours de pêche d'envergure départementale, régionale voire nationale.

Avec la mairie de Bonnac-la-Côte

Jean-Christophe BOIREAU a eu le plaisir de recevoir M. Le Maire de Bonnac-la-Côte, Claude BRUNAUD, au siège fédéral pour la signature d'une convention de gestion halieutique et piscicole du plan d'eau communal, l'étang de Mortemare, qui sera confiée dès 2025 à la Fédération et à l'AAPPMA de Rilhac-Rancon.

PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

Avec la Communauté de communes ELAN

La Communauté de communes ELAN et son Président Alain AUZEMERY ont renouvelé leur confiance en la Fédération et les AAPPMA de Folles et «Le Rivalier» (*Laurière*) pour la gestion halieutique et piscicole du Pont à l'Âge, lac de 25 hectares classé en deuxième catégorie piscicole. Cette convention va permettre le développement et la mise en place d'actions vertueuses en faveur notamment du tourisme pêche au sein du territoire.



■ AMBASSADRICE DE LA MARQUE TOURISTIQUE DU DÉPARTEMENT

Dans le cadre de la mise en œuvre effective du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (*SDDL*P) en 2021, la Fédération a notamment poursuivi son travail de développement de la qualification des hébergements pêche en collaboration avec les offices de tourisme. La création de la Société Publique Locale a lancé une nouvelle dynamique pour le tourisme en Haute-Vienne, le bloc marque « LIMOUSIN, nouveaux horizons » est dorénavant apposé sur les outils de communication touristique développés par la Fédération.





RAPPORT

ANNUEL D'ACTIVITÉ 2024

SERVICES GÉNÉRAUX



SERVICES GÉNÉRAUX

Les Services Généraux regroupent les activités souvent moins visibles de la Fédération mais toutes aussi importantes et nécessaires d'un point de vue du fonctionnement même de la structure et des AAPPMA.

■ ACCUEIL DU PUBLIC ET GESTION DES CONTACTS

Accueil physique et téléphonique

Les Services Généraux assurent chaque jour l'accueil physique et téléphonique des adhérents, visiteurs, partenaires, AAPPMA etc. au siège de la Fédération.

Parmi les nombreuses personnes qui ont été accueillies et renseignées à la Fédération, ce sont **environ 336 pêcheurs** qui ont pris leur carte de pêche directement dans les locaux en choisissant l'AAPPMA de leur choix.

Le paiement par TPE (*Terminal Electronique de Paiement*) a été privilégié par 6 pêcheurs sur 10 venus prendre leur carte de pêche en Fédération en 2024 soit environ 207 produits pêche délivrés grâce à ce moyen de paiement.

Les activités d'information du public, des bénévoles, des adhérents et des structures partenaires sont également réalisées via les réponses aux nombreux appels téléphoniques. En 2024, au siège de la Fédération, les salariés ont traité environ 2 500 appels entrants et 1 350 appels sortants. Ces temps d'échanges téléphoniques étant chronophages, des plages horaires du standard ont été aménagées afin de pouvoir effectuer plus sereinement et efficacement les autres missions qui incombent à chacun (*lundi/mardi/jeudi/vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h – le mercredi l'accueil téléphonique se fait uniquement via les lignes directes de chaque collaborateur*). La Fédération reste quant à elle ouverte à l'accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (*17h de novembre à février*).

Gestion des correspondances

Comme chaque année, 2024 a également été rythmée par les nombreuses sollicitations, par courrier ou courriel, reçues chaque jour. Ce sont près de 2 000 courriels de toute nature qui ont été reçus et traités uniquement sur la boîte institutionnelle (*réponse directe, transmission au(x) salarié(x) concerné(s), transmission aux élus, etc.*). A cela s'ajoute également les nombreux courriels reçus sur les messageries professionnelles de chaque collaborateur.

Cette gestion est « chronophage » mais c'est une activité indispensable au bon fonctionnement de la structure.

■ SOUTIEN AUX AAPPMA ET FONCTIONNEMENT DE LA FDAAPPMA 87

En plus de contribuer au fonctionnement de la FDAAPPMA, les Services Généraux guident et soutiennent tout au long de l'année les 51 AAPPMA du département dans leurs différentes démarches administratives et/ou statutaires : bilan annuel, modification de Conseil d'Administration ou Bureau, gestion du dispositif « cartedepeche.fr », assurance, etc.

Les échanges téléphoniques, courriels ou en présentiels sont la base de ce soutien.

Formation des élus des AAPPMA

Au-delà des demandes ponctuelles récurrentes et afin de soutenir et d'apporter une assistance nécessaire aux AAPPMA du département, la Fédération a programmé en 2024 deux sessions de formations « Statuts des AAPPMA » pour accompagner les AAPPMA dans le pilotage de leurs structures.

Ces sessions, identiques dans leur contenu, se sont déroulées en salle, au siège de la Fédération, le mercredi 25 septembre 2024 après-midi et le mercredi 23 octobre 2024 après-midi.

SERVICES GÉNÉRAUX

Les sessions ont débuté par le remplissage d'un questionnaire à choix multiple (QCM) anonymisé composé de 15 questions basées sur les différents articles des statuts des AAPPMA. Par exemple : Au minimum, combien de membres composent le bureau d'une AAPPMA ?.

Ensuite, un PowerPoint ludique a été présenté et commenté, favorisant les échanges avec la salle (*questions/réponses, analogies avec des cas concrets rencontrés par les participants, etc.*). Tout au long de la présentation, les réponses aux questions du QCM étaient mises en évidence grâce à une icône en forme d'ampoule affichée à côté des thématiques abordées.

En fin de session, le même QCM a été proposé à nouveau aux participants pour évaluer l'impact immédiat de la formation.

Les participants des deux sessions ont unanimement apprécié les échanges et ont souligné l'utilité et le caractère ludique de ce type de formation.



Fonds action AAPPMA 2024

En 2022, un fonds action AAPPMA a été mis en place avec une enveloppe de 15 000 € pour aider les AAPPMA à réaliser des actions dans le cadre de leurs missions statutaires.

Reconduit et formalisé en 2023 avec un budget prévisionnel disponible de 30 000 €, ce sont 40 dossiers (*15 en 2022*) qui ont été déposés et instruits.

En 2024, le budget disponible a été porté à 40 000 € par le Conseil d'Administration de la Fédération. A l'issue de l'année, voici les statistiques qui peuvent en être faites :

Dossiers déposés	Dossiers complets	Nombre d'AAPPMA différentes	Montant accordé	Dossiers payés	Budget des actions des AAPPMA	Montant payé
48	46	26	39 546,72 €	45	60 223.86 €	36 056,58 €

Ainsi, en moyenne, en 2024, **l'aide apportée représente 59.9 % du montant dépensé** par l'AAPPMA qui en a fait la demande pour une action éligible.

SERVICES GÉNÉRAUX

A noter que les actions subventionnées sont relativement diverses en allant de journées pêche avec des jeunes, l'achat de lots pour les concours de pêche, en passant par l'acquisition de matériels divers (*informatique, entretien, etc.*) jusqu'au financement d'entreprises pour des travaux « milieu ».

Fiche action	Titre de la fiche action	Nombre de dossiers payés	Subvention versée
B.1	Créer des films promotionnels de la pêche dans le territoire	1	960,00 €
B.2	Créer des objets publicitaires innovants et identitaires	9	7 471,19 €
G.1	Initiations à la pêche en direction des scolaires et des structures d'accueil des publics mineurs	2	965,18 €
G.2	Initiations à la pêche tous publics toutes techniques	2	1 228,89 €
G.4	Organiser des concours de pêche	11	6 470,63 €
F.2	Permettre l'accès aux berges	4	3 911,46 €
P.2	Acquisition de matériels ou de vêtements sécuritaires	3	1 489,48 €
P.4	Projets autres	6	7 365,75 €
P.1	Acquisition de matériel d'entretien	7	6 194,00 €



SERVICES GÉNÉRAUX

SUIVI FINANCIER

Les Services Généraux assurent également, sous le contrôle du Trésorier et du Président et de la Direction, le suivi financier de la Fédération en :

- participant à l'établissement du budget prévisionnel et rectificatif par la commission « Budget » ;
- réalisant le suivi de ce budget ;
- traitant quotidiennement les différentes factures « fournisseurs » inhérentes à l'activité de la structure ;
- opérant aux refacturations auprès des AAPPMA et autres créanciers de la Fédération ;
- centralisant le suivi des différents dossiers de subventions ;
- saisissant et préparant les différents éléments comptables ;
- assistant l'expert-comptable et le commissaire aux comptes de la Fédération dans leurs missions respectives.

A titre indicatif, en 2024, la facturation « Clients » reste stable avec 302 documents établis (*pour 300 en 2023, contre 277 en 2022 et 181 en 2021*) auxquelles s'ajoutent les 336 cartes de pêche et 533 Pass Pêche délivrés directement par la Fédération. Côté « Fournisseurs », ce sont environ 950 factures qui ont été traitées (*contre environ 900 en 2023*).

Au-delà de ces éléments, les Services Généraux réalisent également les ventilations mensuelles des cotisations des cartes de pêche vers les AAPPMA et le Club Halieutique après leur collecte par la FNPF. Cela représente toujours environ 600 virements bancaires à opérer uniquement pour cette thématique.

ACCORD-CADRE FDAAPPMA 87 - AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Depuis un premier accord entre le Ministère de l'écologie et la FNPF signé le 27 mars 2012 et à la suite de son renouvellement intervenu le 24 juin 2019 avec la participation des 6 agences de l'eau et l'Office Français de la Biodiversité, certaines actions des FDAAPPMA peuvent être aidées financièrement par les agences de l'eau.

En 2024, une demande de subvention d'un montant de 42 250 euros, déposée fin 2023, a été acceptée.

Comme pour les années précédentes, cette dernière a porté sur différentes actions parmi lesquelles l'élaboration du programme d'actions de la Fédération, l'actualisation du plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles, ainsi que les études et différents suivis engagés sur les milieux aquatiques, l'appui aux collectivités, la participation à diverses réunions et les actions de communication.

INFORMATIQUE

L'informatique est l'outil indispensable et incontournable de notre ère pour permettre le bon fonctionnement d'une structure et accroître son efficacité.

En 2024, les Services Généraux ont poursuivi la modernisation des outils permettant à la Fédération et les associations adhérentes d'assurer leurs missions statutaires mais aussi pour que les élus et la direction disposent d'outils performants d'aide à la décision et permettant le pilotage de la performance.

On notera ainsi, entre autres, la modernisation des outils de visioconférence pour les réunions du Conseil d'Administration notamment ainsi que le remplacement de la tablette utilisée lors des animations en milieu scolaire.

Par ailleurs, outre ce fonctionnement interne, les services généraux soutiennent les AAPPMA sur ce domaine en assurant par exemple les démonstrations de l'usage du site « cartedepeche.fr » auprès de leurs dépositaires, en les conseillant sur l'acquisition ou l'usage de matériel informatique, etc.





RAPPORT

ANNUEL D'ACTIVITÉ 2024

ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION



ANIMATION - PROMOTION - COMMUNICATION

INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

En 2024, ce sont 676 élèves de 26 classes différentes qui ont été sensibilisés à la connaissance du milieu aquatique et initiés à la pratique de la pêche avec, comme toujours, le soutien des bénévoles des AAPPMA locales.



ATELIERS PÊCHE NATURE

En 2024, ce sont 4 APN qui se sont déroulés les mercredis après-midi ou les samedis matin, de fin mai à début juillet dans le département. Ces ateliers sont toujours encadrés par des moniteurs-guides de pêche avec le soutien des bénévoles des AAPPMA. La fréquentation des APN est en hausse puisque ce sont 49 jeunes qui ont pu découvrir et pratiquer différentes techniques de pêche (*pêche au leurre, pêche de la carpe, pêche au coup, pêche au feeder...*) et qui ont également été sensibilisés à la connaissance du milieu aquatique durant les différentes séances.



STAGES DE PÊCHE

Cette année, ce sont au total 16 stages de 2 jours qui se sont déroulés pendant les vacances scolaires : 4 stages de pêche durant les vacances de printemps (*Pâques*), 8 stages durant les vacances d'été et 4 stages durant les vacances de la Toussaint.

Les thématiques proposées sont :

Vacances de printemps

- 4 stages de pêche de la truite en rivière (8 places/stage à partir de 12 ans).

Vacances d'été

- 3 stages de pêche des carnassiers du bord (8 places/stage à partir de 12 ans) ;
- 2 stages de pêche au coup et pêche de la carpe (12 places/stage à partir de 10 ans) ;
- 3 stages de pêche des carnassiers en bateau (4 places/stage à partir de 12 ans).

ANIMATION - PROMOTION - COMMUNICATION

Vacances de la Toussaint

➤ 4 stages de pêche des carnassiers en bateau et en float-tube (4 places/stage à partir de 12 ans).

Les 16 stages proposés ont réuni 98 participants au total dont 74 jeunes différents. Plusieurs jeunes ont souhaité découvrir ou redécouvrir différentes thématiques et se sont donc inscrits à plusieurs stages.

Le retour des stages de pêche pendant les vacances de la Toussaint permet de pouvoir pratiquer la pêche des carnassiers à une période très favorable. La nouvelle formule bateau/float-tube fonctionne parfaitement bien et permet aux jeunes de découvrir ces deux approches différentes. Au vu du succès de cette thématique à cette période, ces stages seront reconduits en 2025.

Chaque stage a été encadré et animé par l'animateur fédéral, Julien BARRET et par un moniteur-guide de pêche professionnel du département (*Karl COURGNAUD, Antoine MACHINAL, Stéphane ROBIN et Cédric PLASSEAU*).

D'année en année, la Fédération réussit à faire de ces stages un véritable outil de formation mais aussi de promotion et de communication du loisir pêche.

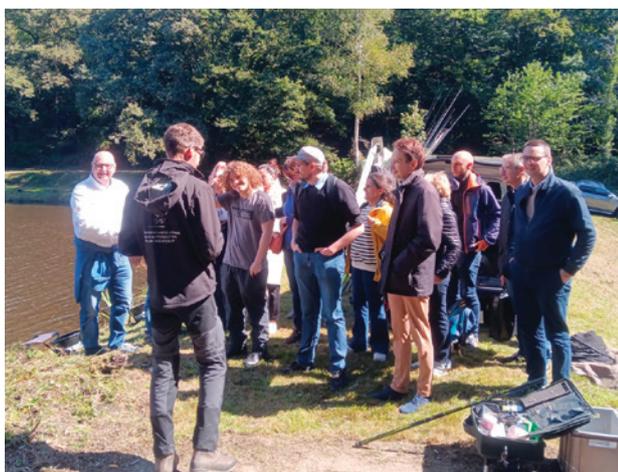


La Fédération poursuit son partenariat avec l'entreprise VMC afin de promouvoir l'utilisation d'hameçons sans ardillon lors des stages. Un partenariat est également noué avec la marque Native, spécialisée dans la pêche de la truite, afin de proposer du matériel de qualité aux jeunes lors des stages de printemps : pêche de la truite en rivière.

ANIMATION - PROMOTION - COMMUNICATION

JOURNÉE D'ANIMATION

La Fédération a eu le plaisir d'accueillir les agents de la Préfecture de la Haute-Vienne sur sa propriété, le plan d'eau du Chazelas à Bonnac-la-Côte, pour une journée de cohésion autour de différentes activités dont la pratique de la pêche. Au programme de cette journée, pêche au coup et pêche au feeder ! Les salariés ont ainsi pu découvrir ou redécouvrir ces différentes techniques pour capturer rotengles, gardons et carpeaux mais aussi quelques poissons-chats ... Une journée de détente, d'évasion et de plaisir qui a été très appréciée par tous.



OBJECTIF PÊCHE

En 2024, afin de diversifier encore un peu plus les animations proposées par la Fédération, Gilles PEUCHAUD, stagiaire en formation BPJEPS « Moniteur-Guide de Pêche » a été accueilli à la Fédération afin de travailler sur le projet intitulé « Objectif Pêche ».

Pour cette première saison, un planning de 20 demi-journées a été proposé durant les mois de juillet et août et ce sont 53 personnes (*adultes et enfants*) qui se sont inscrites via la plateforme HelloAsso pour un tarif de 10 € par personne et par demi-journée.

Ces animations se sont déroulées sur les sites du Chazelas (*Bonnac-la-Côte*) et d'Uzurat (*Limoges*) afin de faire découvrir aux participants les techniques de pêche au coup et au feeder, tout en les sensibilisant à la connaissance des milieux aquatiques.



ANIMATION - PROMOTION - COMMUNICATION

IDENTITÉ VISUELLE

Calendrier

Face au succès de la précédente édition qui a été très appréciée, la Fédération a de nouveau fait réaliser un calendrier en 2024 par la société APCL Services située à Limoges (*travail de suivi du service communication*). Ce beau support, reflet de l'identité visuelle de la Fédération, présente également les principaux événements à venir en 2025. Il a été distribué à toutes les AAPPMA du département, aux partenaires de la Fédération, ainsi qu'aux pêcheurs ayant acheté leur carte de pêche au siège fédéral en fin d'année.



Objets promotionnels

En 2024, la Fédération a fait réaliser plusieurs objets promotionnels en adéquation avec sa charte graphique et son identité visuelle. Tout d'abord un réassort de gobelets/écocups et un nouveau porte-clé en bois en forme de truite par la société One Up située à Couzeix, des sommelières premium noirs de la marque Coutale et un réassort de bracelets en silicone de couleurs et de tailles différentes (*pour adultes et pour enfants*) par la société Avantage Sport. Enfin, des tee-shirts (*de couleurs et de tailles différentes*) ont été commandés à la société Trans-Shirt située à Limoges. Les visuels de tous ces objets ont été réalisés en interne par le service communication de la Fédération.



ANIMATION - PROMOTION - COMMUNICATION

Équipement fédéral

Chaque salarié a été doté d'un équipement complet afin d'être mieux identifié sur le terrain (*travaux, pêches d'inventaire ou de sauvetage, sorties terrain, animations...*) ou lors de représentation (*salons, manifestations, réunions...*): blouson haute visibilité, tee-shirt, polo, sweat à capuche, softshell, casquette, bonnet. Dans le même objectif de représentation fédérale sur le terrain, les élus du conseil d'administration ont également été dotés d'une veste softshell qui vient compléter les chemises logotées (*commandées à Avantage Sport en fin d'année 2023*). Ces vêtements ont été commandés à la société Trans-Shirt située à Limoges.

Des écussons brodés ont également été réalisés par une couturière (« *With Marie* » située à Champnétery) pour les gilets pare-couteaux dont les gardes-pêche particuliers de la Fédération ont été équipés.

Tous les visuels ont été réalisés en interne par le service communication de la Fédération.



Collaboration avec des artistes



En 2024, la Fédération a souhaité collaborer avec des artistes pour réaliser deux projets différents.

Tout d'abord un visuel façon bande dessinée réalisé par un dessinateur freelance basé à Isle, Jean-François LEYSSÈNE. Face à de nombreuses incivilités rencontrées régulièrement sur le terrain, la commission «pêche de la carpe» de la Fédération a décidé de faire appel à cet artiste local très talentueux pour sensibiliser les usagers et aborder avec humour ces différentes problématiques. Le message est clair : que l'on soit pêcheur, randonneur ou simple amoureux des grands espaces, un geste simple peut faire toute la différence pour préserver notre environnement.

Puis des objets premium plus institutionnels, qui servent notamment lorsque des invités sont reçus au siège fédéral avec un café de bienvenue : des mugs en porcelaine créés par la dessinatrice et artiste animalière Hélène PRÉVERAUD. 12 pièces ont été commandées à l'effigie de 3 poissons emblématiques de nos rivières : la Truite fario, l'Ombre commun et le brochet. D'autres espèces arrivent ...



ANIMATION - PROMOTION - COMMUNICATION

Distinctions

La Fédération a fait réaliser différents trophées en bois et/ou plexiglass par la société L'Atelier du Trois située à Razès.

Le trophée de l'engagement bénévole a été attribué à deux bénévoles très actifs du réseau de la pêche associative de loisir, M. Jean-Claude NARBONNE (*AAPPMA La Roselle de Saint-Paul*) et M. Albert HYVERNAUD (*AAPPMA d'Oradour-sur-Glane*). C'est lors d'un événement organisé au sein même de leur territoire respectif que cette distinction, venant honorer leur investissement bénévole depuis de nombreuses années, leur a été remise en main propre.

Des trophées « Ambassadeur/Ambassadrice Pêche de la Haute-Vienne » ont été remis lors de l'Assemblée Générale fédérale 2024 à Beaublanc (*Limoges*). Les champions haut-viennois de pêche au coup Marine RIBIÈRE, Patrice JACQUES et Alexis ADAM qui font briller le département au niveau national et international lors des différentes compétitions auxquelles ils participent ont reçu cette distinction. Hommage également mérité et réservé à Henri DEMARS qui a pris sa retraite après plus de 45 ans au service des pêcheurs dans son magasin situé rue des Arènes, véritable institution à Limoges.

Enfin, les champions de la Mercury Fishing Cup, organisée sur le lac de Vassivière, sont repartis avec un magnifique trophée offert par les FDAAPPMA de la Creuse et de la Haute-Vienne, l'ARPNA et la région Nouvelle-Aquitaine (*les 2^{èmes} et 3^{èmes} ont également eu leurs trophées souvenirs*).



ANIMATION - PROMOTION - COMMUNICATION

■ PRESSE

Chroniques pêche à la radio

Afin de mieux faire connaître les différentes missions fédérales au plus grand nombre, la Fédération maintient son partenariat avec Ici Limousin (*ex-France Bleu Limousin*) dans le cadre de chroniques pêche hebdomadaires diffusées le week-end et traitant de nombreux sujets.



Cette année, en plus des 11 séances d'enregistrement des chroniques audio (6 à 8 sujets sont enregistrés par séance), ce sont 2 séances d'enregistrement vidéo qui ont été réalisées. Au total, ce sont 7 vidéos qui ont été tournées en bord de Vienne à Limoges et au bord du plan d'eau d'Uzurat afin de mettre en lumière différentes techniques de pêche. Lors de ces différentes séances, l'animateur fédéral Julien BARRET est toujours accompagné par son fidèle acolyte Jean-Claude BOULESTEIX, journaliste à Ici Limousin.



Reportages télévisés

La Fédération a une nouvelle fois répondu présente à l'appel des journalistes et a ainsi contribué à plusieurs reportages télévisés sur différentes thématiques, notamment pour France 3 Limousin. Cela a été notamment le cas lors de l'ouverture de la pêche de la truite avec la participation de Aurélie CHAPUS, pêcheuse adhérente en Haute-Vienne, afin de mettre en lumière la pêche au féminin.

Puis également lors de l'évènement « Objectif Pêche », afin de communiquer sur cette nouvelle animation proposée à tous les publics.



La Fédération répond également toute l'année aux différentes sollicitations (demande d'interview, de reportages...) de la presse écrite, radiophonique et télévisuelle.

ANIMATION - PROMOTION - COMMUNICATION

Accueil influenceurs

La Fédération a collaboré avec l'Office de Tourisme de Limoges afin d'accueillir une famille d'influenceurs (*Les 4 Vandrouilleurs*) au bord du plan d'eau d'Uzurat pour une initiation à la pêche. Cette expérience a été relayée sur leur compte Instagram qui compte un peu plus de 30 000 abonnés.



© OTI_Limoges_Les4vandrouilleurs

REPRÉSENTATION FÉDÉRALE (SALONS/MANIFESTATIONS)

C'est avec beaucoup de plaisir que la Fédération répond favorablement aux sollicitations de ses partenaires pour venir présenter ses missions au grand public lors de manifestations diverses et variées.



La Fédération, ambassadrice de la marque touristique départementale « LIMOUSIN : nouveaux horizons », a eu le privilège d'être conviée sur le stand du Département de la Haute-Vienne lors du Salon International de l'Agriculture à Paris. Durant deux jours, les administrateurs présents ont pu renseigner les visiteurs et surtout les initier à la pêche de façon ludique via le simulateur de pêche.

Cette activité, qui ne devait durer initialement que le temps d'un week-end, a eu un tel succès qu'elle est restée disponible sur le stand tout le long du salon. La pêche a séduit toutes les générations. Une expérience enrichissante et une très belle vitrine pour le loisir pêche !



La journée de la marque « LIMOUSIN : nouveaux horizons » organisée à Feytiat par la SPL Terres de Limousin a été l'occasion pour la Fédération de rencontrer et d'échanger avec les différents acteurs du tourisme présents et de distribuer le Guide de Pêche 87 afin de promouvoir la pêche de loisir auprès d'un plus large public.

ANIMATION - PROMOTION - COMMUNICATION

Participation renouvelée au Forum des associations organisé par la ville de Limoges au Parc des expositions. Diverses animations pour petits et grands (*dont le simulateur de pêche*) étaient proposées durant ces deux jours. Présence également à la manifestation « Graines au vent » organisée par la commune de Saint-Paul en plein cœur du bourg et au Festival de l'Agriculture et de l'Elevage de Panazol durant lequel la Fédération a eu le plaisir de recevoir une plaque agricole en souvenir de sa participation (*et remise au siège fédéral par son Président, M. Gilles DECONCHAT, et Monsieur le Maire de Panazol, Fabien DOUCET*).



Enfin, la Fédération a participé au Grand Lab'eau organisé par Limoges Métropole à Ester technopole pour les 60 ans de la Loi sur l'Eau. Durant cette manifestation, la Fédération disposait d'un espace d'animation où elle a pu accueillir les scolaires et le grand public afin de faire découvrir le milieu aquatique haut-viennois.



Afin que la Fédération et le réseau des AAPPMA puissent continuer à proposer des animations lors de diverses manifestations (*salons, marchés festifs, événements avec un dépositaire, fêtes locales ...*), la Fédération s'est dotée d'un nouveau simulateur de pêche.

ANIMATION - PROMOTION - COMMUNICATION

PHOTOTHÈQUE ET VIDÉOTHÈQUE

La Fédération s'est dotée d'un drone aérien afin de capturer des photos et vidéos offrant une perspective inédite sur les cours d'eau et plans d'eau. Ces prises de vues aériennes permettent désormais d'illustrer plus aisément certains lacs de barrages et plans d'eau notamment sur les panneaux « i pêche » installés à Saint-Yrieix-la-Perche, ainsi qu'aux barrages de Chaume à Saint-Ouen-sur-Gartempe, du Chauvan, de Villejoubert, de Fleix, de Lartige, de Martineix, du Mont Larron et de Saint-Marc.

La Fédération a également investi dans un smartphone (*Iphone*) afin d'étoffer sa photothèque et vidéothèque et ainsi communiquer le mieux possible sur ses actions menées : pêches d'inventaires piscicoles, mise en avant des techniques de pêche, valorisations des secteurs de pêche haut-viennois, etc.



La Fédération a poursuivi sa collaboration avec Nicolas FAY et sa société de production basée au Dorat pour la réalisation d'un film retraçant les activités fédérales en 2024 qui sera diffusé lors de l'assemblée générale 2025 puis sur le site internet fédéral et les réseaux sociaux.



ANIMATION - PROMOTION - COMMUNICATION

PUBLICATIONS

Guide de Pêche

Chaque année, la Fédération édite le Guide de Pêche en Haute-Vienne dans lequel figure la réglementation de la pêche dans le département, une carte hydrographique, les différents parcours de pêche et les nouveautés.

Un important travail de rédaction, d'élaboration et de suivi du service communication a été effectué aux côtés du prestataire APCL Services pour la conception.

Ce guide est distribué gratuitement à chaque acquéreur d'une carte de pêche du département, aux enfants lors des interventions en milieu scolaire, aux touristes dans les offices ou sur les salons auxquels la Fédération participe mais aussi lors des nombreuses animations. Ce mode de distribution en fait un outil promotionnel incontournable pour la pêche en Haute-Vienne.

De nombreux partenaires financent le coût de ce support de communication grâce à une insertion publicitaire (*institutionnels, collectivités, détaillants d'articles de pêche, etc.*). Merci à eux pour leur engagement auprès de la Fédération.

Rapport d'activité

Comme chaque année, la Fédération a rédigé son rapport d'activité regroupant toutes les actions fédérales: présentation institutionnelle, services généraux, animation/promotion/communication, activités techniques et développement, bilan des empoissonnements et bilan financier.

Le service communication centralise les rapports écrits de chaque service et se charge de suivre le dossier transmis au prestataire APCL Services pour la conception.

Ce document riche et complet est ensuite diffusé lors de l'Assemblée Générale de la Fédération puis consultable sur le site internet de la Fédération.



Supplément pêche Haute-Vienne

La Fédération poursuit ses missions de promotion du loisir pêche et du tourisme pêche avec l'arrivée du supplément pêche Haute-Vienne, qui devait être diffusé notamment avec le magazine spécialisé « La Pêche et Les Poissons ». Suite à la liquidation judiciaire du groupe de presse, cette diffusion n'a pas été possible. Un nouveau plan de diffusion est à l'étude.

Ce magnifique support met en avant le département, la richesse de son patrimoine, sa gastronomie et ses lieux de pêche les plus emblématiques. Les contenus, photographies et quelques pages ont été produites en interne par le service communication de la Fédération.

Merci aux partenaires qui ont accepté de s'associer à ce projet: Limoges Métropole, SPL Terres de Limousin, le syndicat du lac de Vassivière, EDF, Gîtes de France.



ANIMATION - PROMOTION - COMMUNICATION



Synthèse du PDPG 2024-2028

La rédaction et la création d'un document synthétisant les données contribuant à l'actualisation du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) ont pu être réalisées en 2024.

Ce document a été entièrement imaginé par les salariés de la Fédération, une bonne manière d'allier les compétences diverses et variées de chaque service. Cet outil bénéficiera de l'approbation de Monsieur François PESNEAU, Préfet de la Haute-Vienne lors d'une conférence de presse début 2025.

Synthèse du poids socio-économique

Suite à l'étude du poids socio-économique de la pêche de loisir en Haute-Vienne réalisée en 2023 (voir le rapport d'activité 2023) par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne, une synthèse basée sur les contenus de cette étude a été conçue graphiquement en interne par le service communication de la Fédération.



ANIMATION – PROMOTION – COMMUNICATION

■ STRATÉGIE WEB

Site Internet

Le site fédéral est régulièrement alimenté et mis à jour en interne. En plus des nombreuses informations présentes, des cartes interactives sont disponibles pour permettre aux visiteurs de mieux situer les différents parcours de pêche avec une photothèque enrichie de chaque lieu.

Rendez-vous sur : www.federation-peche87.com

Réseaux sociaux

La Fédération est suivie par plus de 7 600 abonnés sur Facebook, ce qui représente une hausse de plus de 400 abonnés en une année. Cette présence sur ce réseau social permet d'établir une interaction directe avec les pêcheurs et de pouvoir partager plus facilement les actualités du réseau de la pêche associative.

Les AAPPMA sont invitées à créer leur page afin de partager les actualités de chacune de manière plus fluide. Certaines AAPPMA ont franchi le pas cette année sous les conseils de la Fédération (*retrouvez la liste des pages Facebook d'AAPPMA sur le site fédéral*) tandis que d'autres avaient déjà créé leur page. N'hésitez pas à contacter le service communication qui se fera un plaisir de vous aider dans la création de celle-ci.

La Fédération est également présente sur le réseau Instagram.

Pensez à vous abonner à la page de la Fédération : facebook.com/federation.peche.87

Suivez-nous sur Instagram : instagram.com/federation.peche.87

Youtube

La Fédération a revu sa direction artistique sur sa chaîne Youtube, avec une nouvelle bannière et des miniatures pour chaque vidéo. Le but est d'avoir un impact visuel plus fort, tout en respectant les codes de sa charte graphique.

Pensez à vous abonner à la page de la Fédération : Fédération Pêche 87





RAPPORT

ANNUEL D'ACTIVITÉ 2024

ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

CONTRATS TERRITORIAUX MILIEUX AQUATIQUES

La Fédération est un partenaire des structures dans les contrats territoriaux. Elle y apporte son expertise notamment lors de comités de pilotage et/ou de comités techniques. C'est à ce titre qu'elle a participé à plus d'une trentaine de ces réunions en 2024.

Cette année et comme l'année précédente, la Fédération a recentré une large partie de son engagement et de son expertise au service du réseau associatif haut-viennois, ainsi qu'à l'actualisation du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles - PDPG. Cependant, la Fédération est restée mobilisée sur les opportunités de contribuer à la restauration de la petite continuité écologique. Ce fut le cas sur le ruisseau du Roc, un affluent de la Combade en rive gauche. L'AAPPMA de Châteauneuf-la-Forêt, porteuse du projet, a contacté la Fédération et le PETR Monts et Barrages afin d'entreprendre des travaux de restauration de la continuité écologique sur le ruisseau où deux buses distantes d'une centaine de mètres créaient deux obstacles infranchissables. Cette action a été inscrite au contrat Sources en action et les travaux ont été réalisés à l'automne 2024. La Fédération était sur place lors de la réalisation des travaux afin d'apporter un appui technique et des conseils au maître d'œuvre durant cette phase. Les deux obstacles infranchissables ont pu être effacés. La buse la plus à l'amont était sous un chemin communal, elle a donc été remplacée par une buse PEHD qui a été semi-enterrée afin de retrouver un lit naturel dans le passage busé.



Buse aval avant travaux



Buse aval après travaux



Buse amont avant travaux



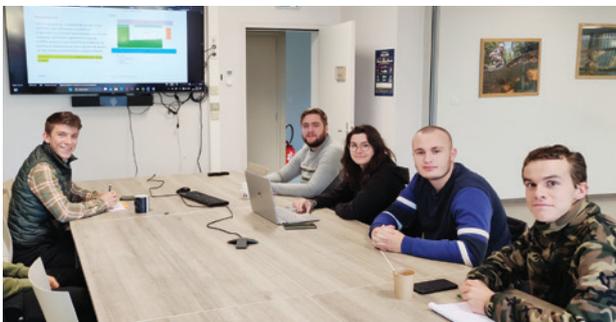
Buse amont après travaux

ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

ÉTUDES ET TRAVAUX 2024

Étude pour l'aménagement du Pré de l'étoile

Le groupement des trois AAPPMA réciprocitaires limougeaude (*Beaublanc, Vienne-Briance et La Truite-Montmailler*) a en propriété deux hectares en bords de Vienne, sur la commune d'Isle (87170). Plus connue sous le nom du Pré de l'étoile, ces parcelles ont fait l'objet de travaux d'entretien en 2023. Pour faire suite à cette première phase de travaux et au projet du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (*SABV*) sur ces parcelles, la Fédération a confié la réalisation de l'étude préalable à quatre étudiants de la Licence DARE (*Diagnostic et Aménagement des Ressources en Eau*) de l'Université de Limoges. L'idée était de s'appuyer sur l'étude réalisée par le SABV en 2019 pour proposer et définir les actions à mettre en place sur ce site afin de concilier accueil du public et préservation de la biodiversité du site. Les étudiants ont mené à bien cette mission en produisant un rapport complet qui sera une base de travail pour la définition des travaux 2025.



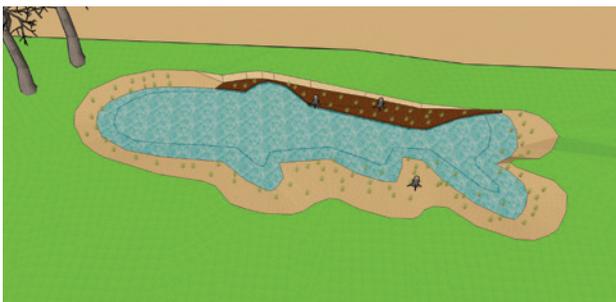
Étude Moulin des Pères



En 2023, suite à la sollicitation de l'AAPPMA de Bellac, la Fédération a réalisé une étude de faisabilité pour la restauration d'un ancien canal d'amenée de moulin. Cette étude, confiée à une stagiaire, Léa Fièvre, a montré qu'il était préférable de s'orienter vers une restauration sous forme de mare pédagogique.

En 2024, une nouvelle étude de faisabilité pour cette restauration a été réalisée par Tom Schmitte, stagiaire en première année de Master Sciences de l'Eau à l'Université de Limoges.

Il a eu en charge la conception et le dimensionnement de la mare, en définissant les travaux à réaliser afin d'obtenir une mare fonctionnelle et riche en biodiversité. Cette étude a permis d'élaborer des devis pour budgétiser l'action de restauration prévue en 2025.



ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

Poursuite de l'immersion de récifs

Forte du succès de l'installation de caisses en bois en 2023 dans le plan d'eau d'Uzurat, la Fédération a décidé de reconduire cette opération d'immersion de récifs artificiels.

L'objectif est double : offrir des habitats favorables au développement de la faune piscicole et créer des zones de refuge pour limiter l'impact de la prédation par le Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*).

À la suite d'un appel à projets lancé auprès des AAPPMA gestionnaires de plans d'eau, quatre d'entre elles ont répondu favorablement pour l'installation de ces récifs.

Dans un premier temps, une bathymétrie des plans d'eau concernés a été réalisée. Le service technique de la Fédération, en concertation avec les AAPPMA et les municipalités impliquées, a défini les zones les plus adaptées à l'implantation des récifs selon plusieurs critères : profondeur, impact sur la pêche et autres activités, pente, nature du fond, etc.

Ces récifs sont constitués de palettes en bois (*non traité*) remplies de genêts et lestées. Elles sont disposées en groupes de trois ou quatre afin de former de véritables structures immergées.

Au total, quarante-trois récifs ont été installés sur les plans d'eau d'Ambazac, Saint-Yrieix-la-Perche, Peyrat-le-Château et Saint-Paul.



La Fédération tient à remercier les bénévoles des AAPPMA qui ont participé à la mise en place de ces récifs, ainsi que les Mairies, propriétaires des plans d'eau, qui les ont acceptées.

ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

RÉGULATION DES CORMORANS

Depuis fin 2022, le Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche n'a pas renouvelé les autorisations de tirs dont nous disposions depuis plusieurs années sur les eaux libres.

Ainsi, les tirs de régulation sont suspendus sur les cours d'eau, plans d'eau et barrages classés « eau libre ». Seules quelques dérogations ont été accordées pour les plans d'eau classés en pisciculture.

En 2024, 13 opérations de tirs de régulation ont été organisées entre janvier et mars, puis entre octobre et décembre, permettant le prélèvement de 33 oiseaux. Toutefois, la restriction des zones de tir limite considérablement ces interventions.

GARDERIE FÉDÉRALE

Pour mémoire, la brigade des gardes-pêche particuliers de la Fédération était composée en 2024 de :

- 9 gardes-pêche particuliers bénévoles ;
- 2 salariés de la FDAAPPMA 87 dont 1 référent ;
- 2 salariés de la FDAAPPMA 23.

Les gardes-pêche particuliers sont placés sous l'autorité du Président de la Fédération qui est leur commettant. Ils sont agréés par le Préfet et assermentés auprès du Tribunal judiciaire de Limoges. Un salarié référent, Matthieu DAVID, et un membre du conseil d'administration, Dominique DELETTRE, encadrent ces bénévoles et veillent au bon déroulement de leurs missions.

Fin novembre, 3 nouveaux gardes formés en décembre 2023, ont enfin été rendus opérationnels.

Le bilan de cette année est le suivant :

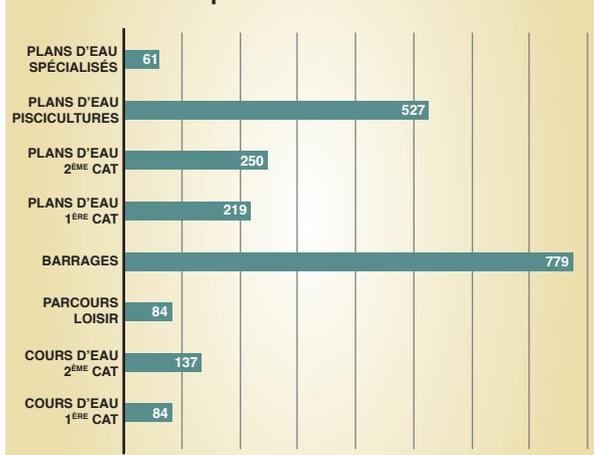
- 153 sorties ont été effectuées en 2024 dont de nombreuses sorties en soirée et de nuit.
- Plus de 960 h passées au bord de l'eau ;
- 2 141 personnes contrôlées ;
- Près de 23 000 km parcourus ;
- 80 procès-verbaux dressés par les GPP, 4 par la Gendarmerie et 3 par l'OFB



Avec dans le détail :

- 45 pour pêche sans carte ;
- 10 pour de la pêche de nuit ;
- 9 pour un nombre de cannes supérieur à celui autorisé ;
- 8 pour des abandons de cannes ;
- 6 pour des pêches au leurre en période de fermeture ;
- 5 pour pêche dans une réserve ;
- 5 pour des non-respects des règles sur la pratique de la pêche de la carpe de nuit ;
- 4 pour non-respect des tailles légales de capture ;
- 3 pour défaut de réciprocité ;
- 2 pour pêche pendant les périodes de fermeture ;
- 1 pour pêche sur un parcours spécialisé sans timbre spécifique ;
- 1 pour du transport de poisson n'ayant pas la taille légale de capture ;
- 1 pour pêche à la traîne.

Nombre de personnes contrôlées / sites



Certains contrevenants cumulent plusieurs infractions.

ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

La collaboration avec la gendarmerie s'est poursuivie cette année avec notamment 5 opérations conjointes préparées (OP) et 2 interventions de soutien lors de contrôles à risque.

Dans le détail :

- 20/01 : OP sur les barrages de la Maulde avec la brigade d'Eymoutiers ;
- 01/05 : OP contrôle voitures Vassivière + FDAAPPMA 23, Gendarmerie 23 ;
- 08/06 : OP Vassivière ouverture sandre + FDAAPPMA 23, OFB 23, Gendarmerie 23 ;
- 24/08 : intervention PSIG suite appel GPP sur Saint-Junien (*de nuit*) ;
- 20/10 : OP Vassivière avec la brigade de Boisseuil ;
- 30/11 : OP Vassivière avec les brigades d'Eymoutiers et de Boisseuil ;
- 28/12 : intervention PSIG suite appel GPP sur La Pouge (*de nuit*).



Cette collaboration sera reconduite et intensifiée pour 2025.



Cette convention qui inclue un partage des connaissances, nous a permis de présenter la police de la pêche dans le département lors d'une formation dispensée aux futurs « enquêteurs environnement » de la gendarmerie.

C'est ainsi une vingtaine de gendarmes qui a pu découvrir la pêche, les poissons et la réglementation qui y est associée lors d'une demi-journée de formation dans les locaux de la Fédération.

La Fédération travaille également avec le service départemental de l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Cette année, outre de nombreux échanges et partages d'information, des opérations conjointes ont été organisées.

Ces opérations ont porté sur la préservation des salmonidés et des anguilles.

Dans le détail :

- 04/06 : OP truites sur la Vienne amont et la Combade ;
- 12/06 : OP truites sur la Vienne amont et la Combade ;
- 28/06 : OP anguilles de nuit sur la Gartempe ;
- 02/08 : OP anguilles de nuit sur la Gartempe.

Là aussi, la collaboration avec ce service sera reconduite en 2025.



Nos GPP ont également pu travailler avec la police municipale de Limoges notamment pour des contrôles sur le plan d'eau d'Uzurat et avec la police nationale lors d'une pollution sur l'Aurence.

La Fédération tient à remercier l'ensemble de ces gardes, qui, rappelons-le, sont des bénévoles qui prennent de leur temps pour assurer ces missions dans des conditions parfois difficiles.

ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

ASSISTANCE TECHNIQUE

Un accompagnement technique au service des collectivités et du réseau associatif

La Fédération apporte une assistance technique aux municipalités propriétaires de plans d'eau avec lesquelles elle a conventionné, en assurant, en étroite collaboration avec les AAPPMA concernées, la gestion halieutique et piscicole de ces milieux. Cet accompagnement vise à garantir un équilibre écologique, à préserver la biodiversité et à favoriser le développement durable des activités de pêche.

Par ailleurs, elle intervient aux côtés du Département de la Haute-Vienne pour la gestion des plans d'eau de Saint-Pardoux et de La Pougé, en apportant son expertise dans l'entretien des milieux aquatiques et la préservation des populations piscicoles.

Enfin, la Fédération s'investit activement auprès de son réseau associatif, mettant à disposition son savoir-faire technique afin de soutenir les actions locales et d'accompagner les AAPPMA dans leurs missions de gestion et d'aménagement des milieux aquatiques.

INVENTAIRES PISCICOLES ET PÊCHES DE SAUVETAGE

Pour compléter l'acquisition de connaissances en vue de l'actualisation du PDPG, seize pêches d'inventaire ont été réalisées à partir de la période estivale. Ces inventaires ont été priorisés sur des masses d'eau où aucune donnée récente n'était disponible. Ils ont ainsi permis d'affiner le diagnostic du PDPG.

La dégradation des conditions hydrologiques à partir de septembre a impacté le planning des pêches d'inventaire : certaines ont dû être annulées en raison d'une turbidité excessive et d'un débit trop important.

Une dizaine de pêches de sauvetage ont également été réalisées dans le cadre de travaux en cours d'eau, notamment pour des réfections de ponts, des vannages de moulins et de microcentrales hydroélectriques ainsi que pour la restauration des milieux aquatiques et divers aménagements.

Toutes les données des pêches d'inventaire et de sauvetage, ainsi que les rapports associés, ont été intégrés sur le web PDPG dans le module « Pêche d'inventaire ».

Toutes ces pêches ont pu être réalisées grâce à la présence des bénévoles lors de ces journées, et nous tenons à les remercier vivement, car sans eux, nos actions seraient compromises.



ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

■ APPEL À PROJETS NATURA 2000

Les trois FDAAPPMA du Limousin ont répondu en 2023 à l'appel à projet Natura 2000. Celui-ci a pour but d'acquérir et d'actualiser des connaissances sur les milieux aquatiques.

Au printemps, le service technique de la Fédération a installé quarante-cinq sondes thermiques sur les sites Natura 2000 : étang de la Pouge, vallée du Taurion et affluents, haute vallée de la Vienne et vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et de ses affluents.

Les données ont été relevées à l'automne. Les données récoltées ont été intégrées au module thermie du web PDPG. Il a été constaté un dysfonctionnement de plusieurs sondes, dû à un problème de série, cela sera résolu pour l'année 2025. Ces suivis permettront d'analyser l'évolution de la température des cours d'eau du département.

Deux pêches d'inventaire de grande ampleur ont également été réalisées : l'une sur la Vienne à l'aval de Nedde et l'autre à l'aval d'Eymoutiers, à la Varache. La pêche d'inventaire à la Varache a dû être écourtée en raison de la dégradation des conditions de pêche au cours de l'opération. L'inventaire sera reconduit en 2025 afin d'obtenir des données fiables.

En août, treize prélèvements d'ADN environnemental (*ADNe*) ont été réalisés sur la Vienne et ses affluents. Ces prélèvements d'eau, techniques et minutieux, permettent d'extraire l'ADN présent dans l'eau afin d'étudier la répartition des espèces piscicoles et astasicoles présentes en amont de ces points de prélèvement.

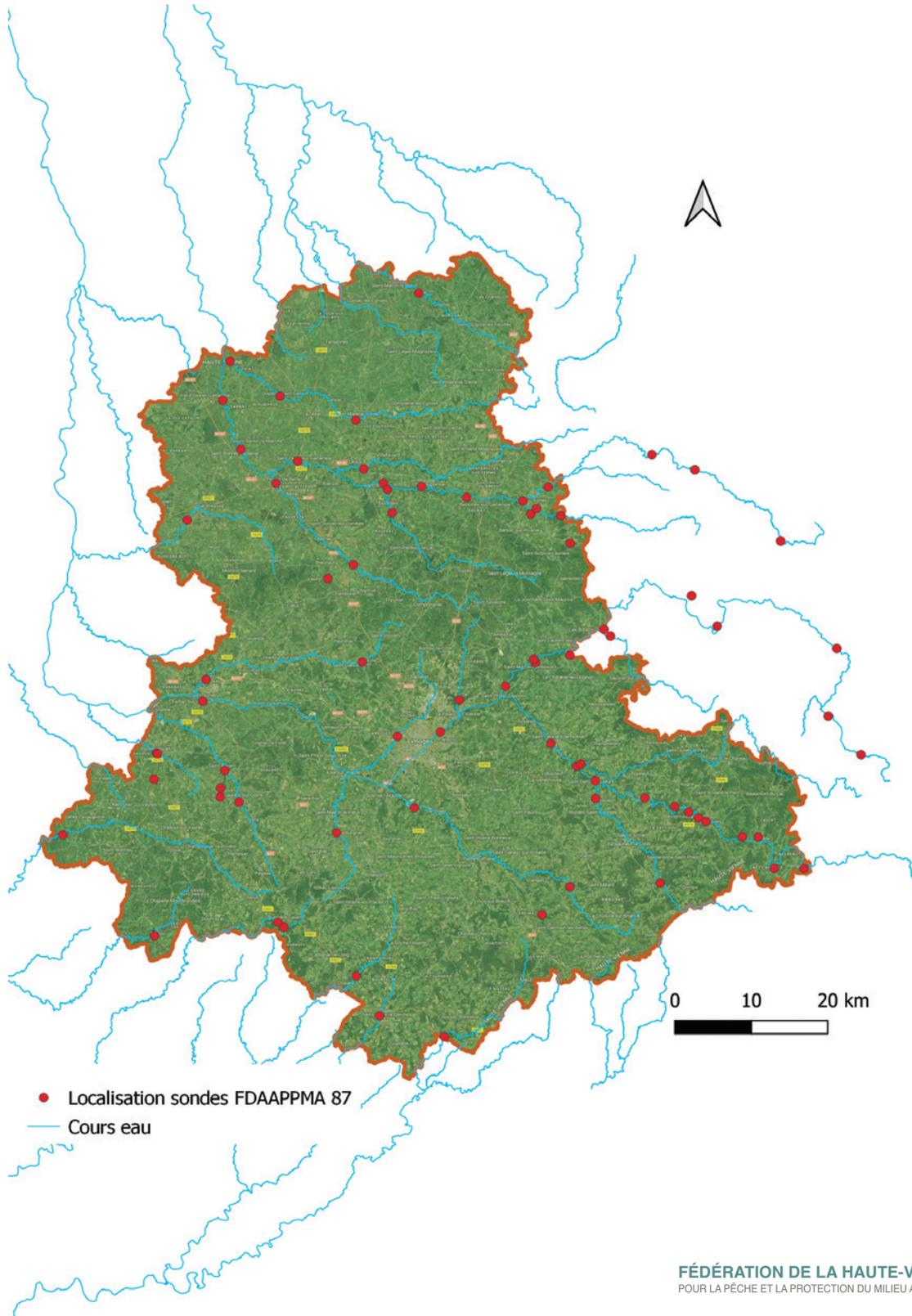


ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

■ SUIVI THERMIQUE - COMITÉ DE SUIVI OPÉRATIONNEL DE L'ÉTIAGE (CSOE)

La Fédération a complété son réseau de suivi thermique, notamment en y implémentant les sondes Natura 2000. Elle dispose de plus de soixante-dix sondes sur l'ensemble du département. Le relevé des données a été réalisé au printemps et à l'automne. Toutefois, toutes les sondes n'ont pas pu être relevées à l'automne en raison des débits trop importants à partir de fin septembre. Nous déplorons la perte de trois sondes, qui semblent avoir été volées, ce qui entraîne une perte de données.

La Fédération a participé à trois CSOE, un nombre inférieur à celui de l'année précédente en raison des conditions météorologiques et hydrographiques favorables pour les milieux aquatiques.



ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

Pose de panneaux d'information pêche

Cette année encore, dans le cadre du SDDL, la Fédération a procédé à la mise en place de panneaux d'information pêche sur les barrages de la Maulde, du Taurion ainsi que sur le plan d'eau de Saint-Yrieix-la-Perche, pour un total de 10 panneaux.

Ces panneaux de grande qualité, permettent aux pêcheurs de visualiser facilement le secteur sur lequel ils se trouvent, ainsi que la réglementation qui y est associée.

La Fédération remercie la Mairie de Saint-Yrieix-la-Perche pour la préparation des plots béton ainsi que les AAPPMA qui ont participé à la préparation et à la pose de ces panneaux. Cette opération s'est terminée début 2025.



Aménagement du parcours de Chaume sur la Gartempe

Définitivement achevé début 2025, ce projet avait pour objectif d'améliorer l'accueil des pêcheurs en installant un abri, une table de pique-nique, un panneau d'information, des panneaux routiers directionnels et en réhabilitant le chemin d'accès. Cette parcelle, appartenant à la Fédération, est particulièrement prisée des pêcheurs.

Toutefois, la construction de l'abri n'a pas pu aboutir en raison des restrictions imposées par le PLU. En revanche, l'ensemble des autres aménagements a été mené à bien.

La Fédération adresse ses sincères remerciements aux bénévoles de l'AAPPMA de Bellac « Confluence-Vincou-Gartempe » pour leur précieuse contribution, ainsi qu'aux municipalités de Saint-Ouen-sur-Gartempe et de Peyrat-de-Bellac pour leur soutien.



ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

COMPÉTITION

La Mercury Fishing Cup II a été organisée par la FFPS Carnassier et Mercury Marine sur le lac de Vassivière. Cette compétition de pêche des carnassiers en bateau a réuni 206 pêcheurs (soit 103 bateaux) durant deux jours. La Fédération était présente à cet événement et en a profité pour faire découvrir l'univers de la pêche de compétition aux élus locaux, départementaux et à ses partenaires institutionnels. De plus, les gardes-pêches particuliers de la Fédération ont profité de la présence de la Gendarmerie pour procéder à des contrôles des pêcheurs, y compris les compétiteurs.



ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

QUALIFICATION « HÉBERGEMENT PÊCHE »

En 2024, c'est un nouvel hébergeur qui s'est vu attribuer la qualification « Hébergement Pêche » sur le territoire de l'Office de tourisme Briance/Combade.

➤ Gîte « La Petite Ecosse » sur la commune de Châteauneuf-La-Forêt



CARTOGRAPHIES INTERACTIVES

Suite à la mise en ligne des premières cartographies interactives en 2021, et notamment celle de la Vienne en 2^{ème} catégorie, d'autres cartographies ont été réalisées en 2024. L'ensemble des cartographies existantes depuis 2021 sont ainsi enrichies en données et mises à jour régulièrement.

Ces cartographies sont visibles depuis le site internet de la Fédération soit depuis un ordinateur soit depuis un smartphone. En effet, des QR code sont présents dans le « Guide de pêche 87 », sur la carte du réseau hydrographique et sur les différentes pages présentant les parcours de pêche. Il suffit donc de les flasher pour accéder directement aux cartographies.



← Parcours Passion sur la Vienne à E...

Nom
Parcours Passion sur la Vienne à Eymoutiers

Description
Le parcours Passion d'Eymoutiers se situe sur la Vienne en 1ère catégorie, dans la traversée du bourg. Il s'étend depuis la queue du barrage de Bussy en remontant jusqu'au pont de Macaud. Sur ce parcours, la remise à l'eau des Truites fario (Salmo trutta fario) est OBLIGATOIRE.

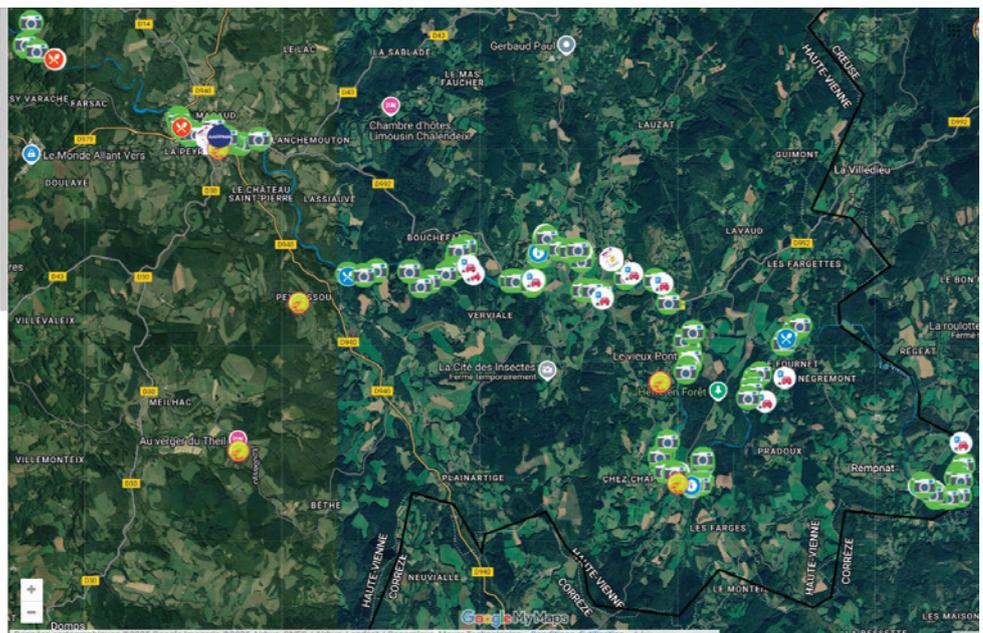
Réglementation
Ouverture du 2ème samedi de mars au 3ème dimanche de septembre inclus.

Carte de pêche (annuelle ou temporaire) en cours de validité obligatoire.

1/2 heure avant le lever du soleil jusqu'à 1/2 heure après le coucher du soleil.

La pêche de nuit est interdite.

1 seule canne par pêcheur tenue en main.



ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

2^{ÈME} SAISON DU « BROCHET CHALLENGE HAUTE-VIENNE »

Depuis avril 2023, la Fédération a mis en place, en partenariat avec l'application mobile Fish and You, une « compétition annuelle » sur le thème de la pêche du brochet intitulée « Brochet Challenge Haute-Vienne ».

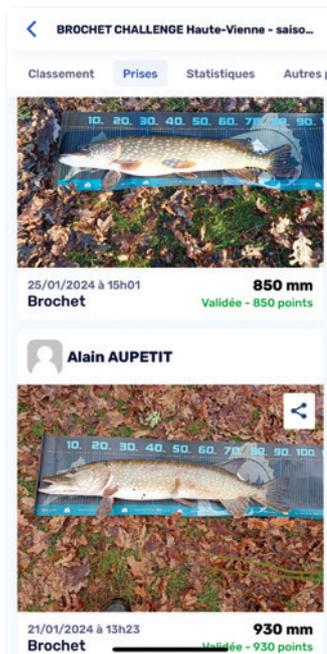
L'objectif de cette compétition ouverte à tous les pêcheurs, sur l'ensemble des cours d'eau et plans d'eau de 2^{ème} catégorie du département, est de permettre à la Fédération de récupérer des données concernant l'espèce brochet. Le principe est que les pêcheurs qui capturent des brochets, les mesurent et prennent leurs prises en photo sur une toise et les postent ensuite sur l'application tout en indiquant le temps de pêche. Les photos étant géolocalisées, nous avons également les infos sur les lieux des prises, mais les pêcheurs entre eux ne peuvent pas voire où les poissons ont été capturés.

Le premier de chaque manche (*qui a capturé les 3 plus grands brochets*) se voit récompensé de divers lots et à la fin de la saison les 3 meilleurs au général se voient offrir leur carte de pêche pour la saison suivante ainsi qu'un bon d'achat dans un magasin de pêche du département.

Pour cette deuxième saison, ce sont **150 pêcheurs** qui sont inscrits sur l'application et participent au « Brochet Challenge » pour un total de 179 brochets comptabilisés.



BROCHET CHALLENGE Haute-Vienne - saiso...		
Classement	Prises	Statistiques
	Performance globale	Votre performance
Nombre de prises postées	185	0
Nombre de prises homologuées	179	0
Longueur totale des prises*	101413 mm	0 mm
Plus grande prise*	1060 mm	0 mm
Prise moyenne*	566.6 mm	0 mm
Nombre de prises par concurrent**	6.9	-



BROCHET CHALLENGE Haute-Vienne - saiso...		
Classement	Prises	Statistiques
PLACE	NOM	SCORE
1	SYLVAIN FOUREST	2785.00
2	ALAIN AUPETIT	2780.00
3	QUENTIN TARDIEU	2560.00



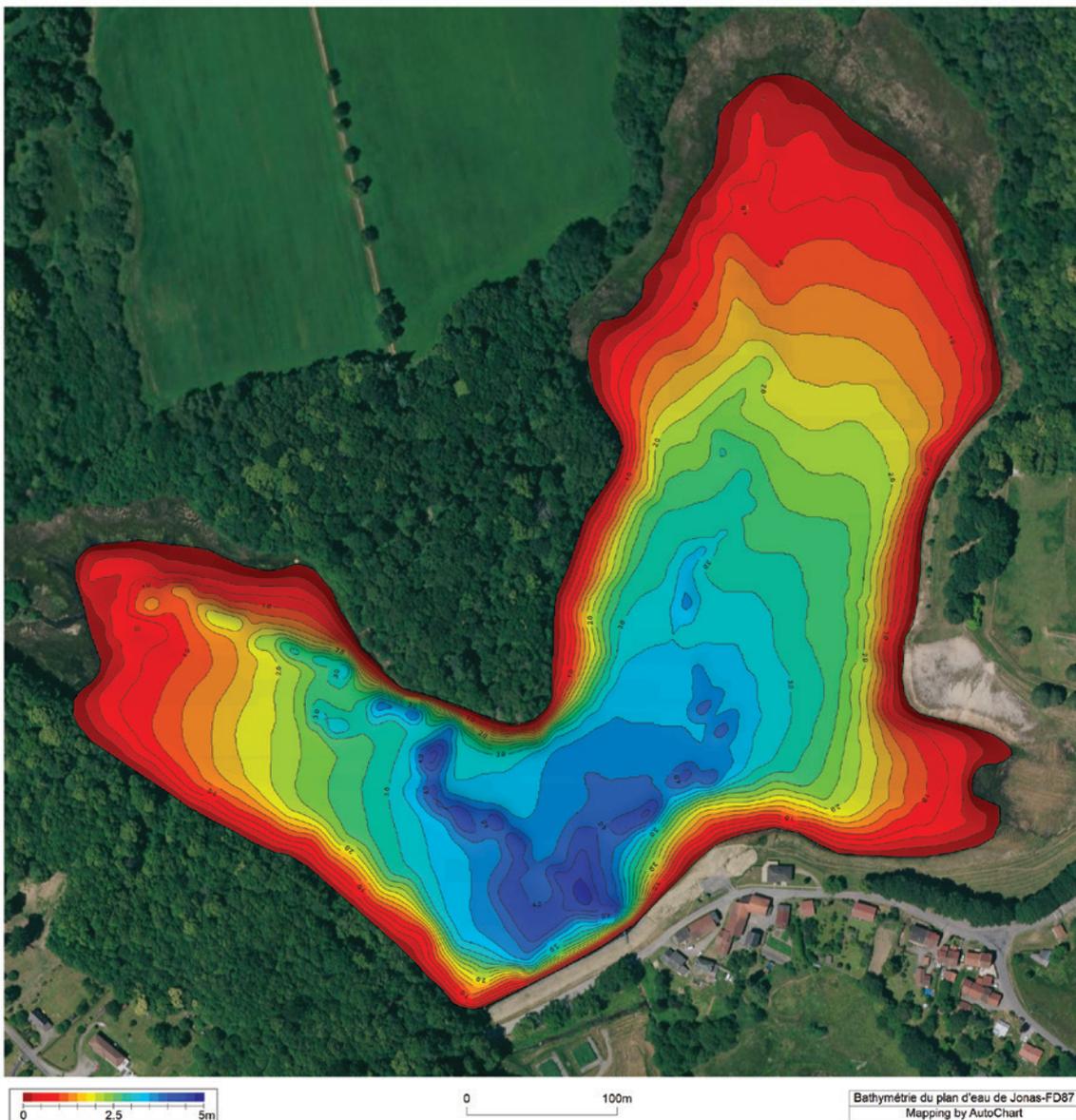
ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

RÉALISATION DES CARTES BATHYMÉTRIQUES DES PLANS D'EAU

Suite à l'installation des premiers récifs artificiels dans le plan d'eau d'Uzurat en 2023, il était nécessaire de réaliser les cartes bathymétriques des plans d'eau qui accueilleraient ce même type de récifs en 2024. Ainsi, ce sont les cartes bathymétriques de 4 plans d'eau qui ont été réalisées :

- Plan d'eau des Pradelles à Saint-Paul ;
- Plan d'eau de Jonas à Ambazac ;
- Plan d'eau d'Arfeuille à Saint-Yrieix-la-Perche ;
- Plan d'eau de Peyrat-le-Château.

La bathymétrie permet de connaître la topographie du fond du plan d'eau pour pouvoir installer les récifs dans des zones et des profondeurs différentes. Cette opération est réalisée à l'aide d'une barque équipée d'une sonde et d'un échosondeur. Certaines de ces sorties ont été réalisées avec l'aide de stagiaires de la Fédération, une expérience nouvelle et enrichissante pour eux.







RAPPORT

ANNUEL D'ACTIVITÉ 2024

SOUTIEN DES EFFECTIFS



SOUTIEN DES EFFECTIFS

LES PLANS D'EAU

Pour rappel, la Fédération assure la gestion halieutique et piscicole de 18 plans d'eau « généralistes » dont :

- 8 plans d'eau échappent en partie à la réglementation générale de la pêche : Nouailhas à La Croisille-sur-Briance, Sagnat à Bessines-sur-Gartempe, Boischenu à Rochechouart, Saint-Sornin-Leulac, Peyrat-le-Château, Les Pradelles à Saint-Paul et La Jonchère-Saint-Maurice ;
- 4 plans d'eau sont classés en 2^{ème} catégorie piscicole : Saint-Mathieu, Arfeuille à Saint-Yrieix-la-Perche, le Pont à l'Âge à Folles-Laurière et la Pouge à Saint-Auvent ;
- 6 plans d'eau sont classés en 1^{ère} catégorie piscicole : Ambazac, Bussière-Galant, Châteauneuf-la-Forêt, Ladignac-le-Long, Lussac-les-Eglises, Saint-Germain-les-Belles.

La Fédération gère également 4 plans d'eau dits « spécialisés » à savoir le Carpodrome du Rochelot (*Saint-Brice-sur-Vienne*), le parcours « jeunes pêcheurs » du Chazelas (*Bonnac-la-Côte*), le Carnadrome de Rénier (*Saint-Pardoux-le-lac*) et le Réservoir mouche de La Boisserie (*Peyrilhac*).

D'autres plans d'eau devraient voir leur statut piscicole évoluer en 2025, afin d'offrir aux pêcheurs une amplitude plus large de périodes d'ouverture de la pêche et d'avoir la possibilité d'y introduire des carnassiers.

Bilan des vidanges

➤ Vidange de l'étang Rénier

La vidange de ce plan d'eau a été repoussée plusieurs années de suite à cause des conditions hydrologiques peu favorables. 2024 a vu les planètes s'aligner pour permettre enfin cette vidange.

Celle-ci a eu lieu le 21 novembre dans des conditions difficiles. Il s'agissait d'une vidange partielle, par pêche au filet à grande maille, pour ne sortir que les plus gros spécimens afin de les recenser. Le plan d'eau a été refermé immédiatement après la vidange et les poissons ont été remis à l'eau.

Le résultat n'étant pas à la hauteur des attentes, un complément en brochets (150 kg) et gardons (400 kg) a donc été apporté en décembre pour un coût de 4 602,44 €.

La Fédération tient à remercier les bénévoles et le pisciculteur qui ont participé à cette opération.



SOUTIEN DES EFFECTIFS

› Soutien des effectifs plans d'eau

Les plans d'eau « généralistes » ont reçu près de **5 tonnes** de poissons dont 1 550 kg de truites pour un coût global de **33 810,46 €**.

Les plans d'eau de Châteauneuf-la-Forêt, La Jonchère-Saint-Maurice, Peyrat-le-Château ainsi que le Carpodrome du Rochelot ont été en partie empoissonnés début 2024 suite à des reliquats de déversements de 2023.



Les plans d'eau spécialisés que sont le Carnadrome, le Réservoir mouche, le Carpodrome du Rochelot et le parcours « jeunes pêcheurs » du Chazelas ont quant à eux accueilli **2 181 kg de poissons pour un coût de 16 037,38 €**.

Dans le détail, ce sont :

- 568 kg de truites (*fario*, *arc-en-ciel*, *tigres*, *gold*, *etc.*) pour 6 892,75 € qui ont été déversés dans le Réservoir mouche de la Boisserie ;
- 620 kg de carpes pour 2 025,6 € qui ont été déversés dans les plans d'eau du Rochelot ;
- 360 kg de gardons et 83 kg de brèmes pour 2 516,59 € qui ont été déversés dans le parcours « jeunes pêcheurs » du Chazelas ;
- 150 kg de brochets et 400 kg de gardons qui ont été déversés dans le Carnadrome Rénier pour 4 602,44 €.



SOUTIEN DES EFFECTIFS

■ LES BARRAGES

Les barrages de Saint-Pardoux, Vassivière, Saint-Marc et Langleret ont bénéficié d'un soutien des effectifs de la part de la Fédération pour un poids de **2 285 kg** et un montant de **20 966,81€**.

Dans le détail :

- **Saint Pardoux** : 1 000 kg de gardons et 280 kg de brochets ont été déversés dans le lac pour un montant de **10 113,23€** avec une participation de la part du Conseil départemental de la Haute-Vienne ;
- **Vassivière** : 495 kg de gardons et 260 kg de brochets ont été déversés pour un montant de **7 081,95 €** ;
- **Saint Marc** : 150 kg de brochets ont été déversés pour un montant de **2 262,98 €** ;
- **Langleret** : 100 kg de brochets ont été déversés pour un montant de **1 508,65 €**.



■ LES PARCOURS DE LOISIR

14 parcours loisir sont répartis sur le département de la Haute-Vienne. Toujours très appréciés des pêcheurs locaux, ils bénéficient de deux déversements de 60 kilos de truites.

La Fédération a donc déversé au total en 2024, **1 680 kilos** de Truites arc-en-ciel pour une valeur de **12 826,50 €**.

■ BILAN DES DÉVERSEMENTS 2024

Ce bilan concerne uniquement les achats de poissons. Il s'agit de la campagne de soutien des effectifs 2024 qui prend en compte l'ensemble des achats compris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024.

Plusieurs pisciculteurs, que nous remercions ici, nous fournissent les poissons :

- Monsieur LEBOSSÉ de l'entreprise « Fish-agri » ;
- Monsieur BOISSIER des « Etangs creusois » ;
- Monsieur FLAUJAC du « Moulin de Juriol » ;
- Monsieur BELLET de « la pisciculture de Villement » ;
- Monsieur LAIGRE de « la pisciculture de la Rochandry ».

SOUTIEN DES EFFECTIFS

Espèces	Quantités (kg)	Total (€)
Carpes	900 kg	3 115,42 €
Gardons / rotengles	5 023 kg	30 638,84 €
Tanches	150 kg	909,94 €
Brochets	1 160 kg	17 108,41 €
Brèmes	83 kg	332,74 €
Tuites portions plans d'eau et parcours loisir	3 230 kg	24 643,06 €
Tuites réservoir mouche La Boisserie	568 kg	6 892,75 €
TOTAL	11 114 kg	83 641,13 €

Pour l'ensemble de ces opérations de soutien des effectifs gérées par la Fédération, le total s'élève à plus de **11 114 kg** de poissons (*achats et récupération*) répartis sur tout le département pour un coût de **83 641,13 €**.

Il faut ajouter également les poissons déversés par les AAPPMA sur les cours d'eau, plans d'eau ou barrages du département.

La Fédération remercie le groupement des AAPPMA de Limoges pour sa participation à l'effort commun du soutien des effectifs. En 2024, le groupement a contribué à hauteur de **1 000 €** à l'achat de poissons à destination des barrages et plans d'eau du département.

La Fédération remercie également le Conseil départemental de la Haute-Vienne pour sa participation en 2024 aux soutiens des effectifs sur le lac de Saint-Pardoux à hauteur de **10 000 €** ainsi que EDF pour les poissons déversés sur les barrages pour un montant s'élevant à **6 708 €**.



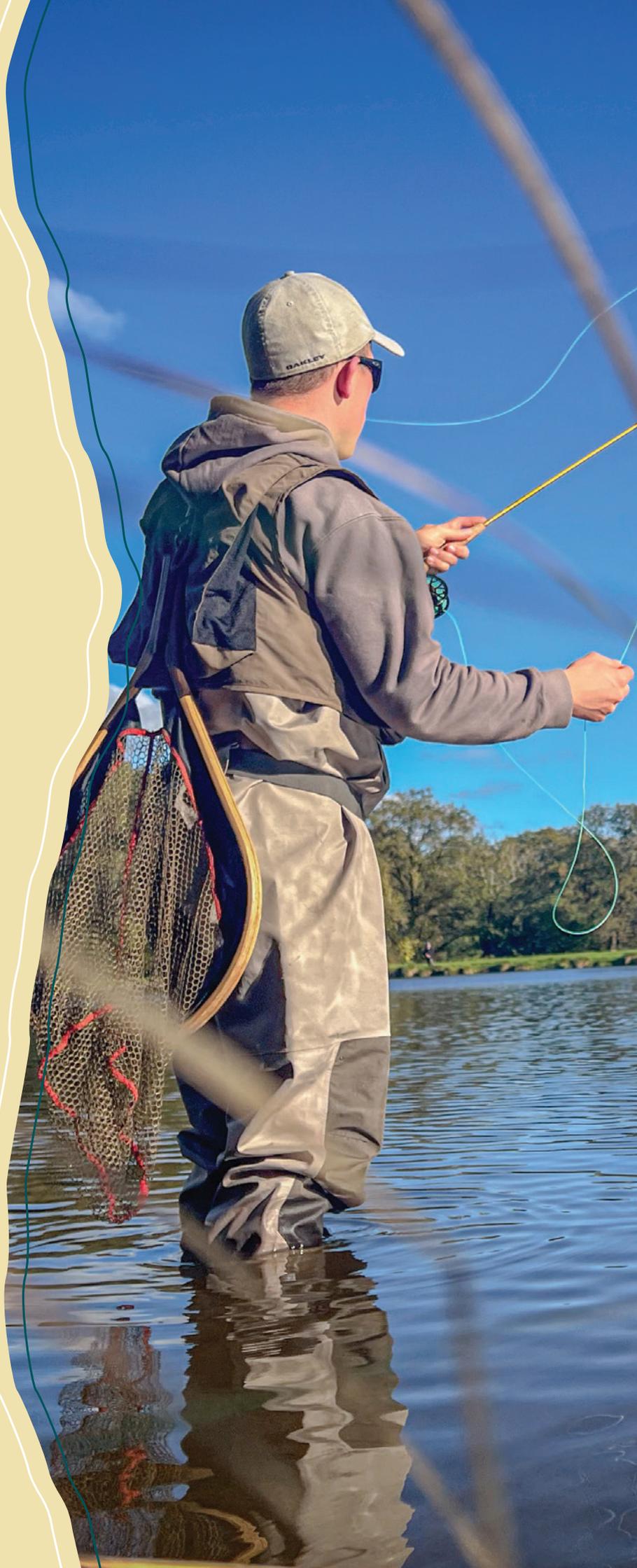




RAPPORT

ANNUEL D'ACTIVITÉ 2024

BILAN FINANCIER



BILAN FINANCIER

LES CARTES DE PÊCHE ET OPTIONS

Au global, 13 673 produits pêche ont été délivrés en Haute-Vienne en 2024. Cela représente une variation significative de -5,78 % par rapport à l'exercice précédent (14 512 en 2023).

Tableau de la répartition des ventes 2024

Produits 2024	Nbre	Pourcentage
Carte interfédérale Personne majeure CHI	5 393	39,44%
Carte Personne majeure - Offre d'automne	99	0,72%
Carte Personne majeure	1 284	9,39%
Carte promotionnelle Découverte Femme	563	4,12%
Carte Personne mineure	1 235	9,03%
Carte promotionnelle Découverte -12 ans	1 607	11,75%
Carte promotionnelle Hebdomadaire	596	4,36%
Carte Journalière	2 548	18,64%
Vignette Club Halieutique Interdépartemental (CHI)	58	0,42%
Option annuelle "Réservoir Mouche de la Boisserie" - Personne majeure	68	0,50%
Option annuelle "Carnadrome - étang Rénier" - Personne majeure	63	0,46%
Option annuelle "Carpodrome - Le Rochelot" - Personne majeure	30	0,22%
Option annuelle "Parcours spécialisés" - Personne majeure	33	0,24%
Option journalière "Réservoir Mouche de la Boisserie" - Personne majeure	11	0,08%
Option journalière "Carnadrome - étang Rénier" - Personne majeure	44	0,32%
Option journalière "Carpodrome - Le Rochelot" - Personne majeure	41	0,30%
	13 673	100,00%

Évolution sur les cinq dernières années

Type de carte	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024	Pourcentage
Interfédérale	5 387	5 631	5 775	5 550	5 393	-157	-2,83%
Majeure	1 571	1 664	1 443	1 309	1 284	-25	-1,91%
Femme	594	706	631	614	563	-51	-8,31%
Mineure	1 200	1 218	1 160	1 322	1 235	-87	-6,58%
-12 ans	1 936	1 830	1 618	1 638	1 607	-31	-1,89%
Hebdomadaire	544	520	529	600	596	-4	-0,67%
Journalière	3 344	3 086	3 079	3 068	2 548	-520	-16,95%
Club Halieutique	73	88	67	55	58	+3	+5,45%
Offre d'Automne	68	88	83	91	99	+8	+8,79%
Options Boisserie	-	-	142	93	79	-14	-15,05%
Options Renier	-	-	-	91	107	+16	+17,58%
Options Rochelot	-	-	-	57	71	+14	+24,56%
Option triple	-	-	-	24	33	+9	+37,50%
Total	14 717	14 831	14 527	14 512	13 673	-839	-5,78%

Ce recul s'inscrit dans une tendance nationale à la baisse également (environ -4,2%) où 85 autres départements marquent le pas également par rapport à 2023.

BILAN FINANCIER

Baisse globale des cartes « Interfédérales » / « Majeures » :

- 5 393 cartes « Interfédérales » (-157 par rapport à 2023) ;
- 1 284 cartes « Majeures » (-25 par rapport à 2023) ;
- 99 cartes « Majeures – Offre d'Automne » (+8 par rapport à 2023).

Au global, les cartes annuelles « personnes majeures » 2024 chutent de 2,50% par rapport à 2023, soit 174 cartes de moins.

Les pêcheurs disposant de ces cartes annuelles continuent de représenter le véritable socle des adhérents de notre loisir. Ils constituent un des piliers financiers majeurs de notre structure (*les cartes annuelles génèrent les principaux produits financiers pour les AAPPMA et la Fédération*).

La stabilisation de ces cartes annuelles continue donc d'être un enjeu des années à venir pour notre Fédération.

Dans notre département comme sur l'ensemble du territoire national, le développement du loisir pêche est confronté au vieillissement de la population, à l'essor de multiples activités de loisirs « faciles d'accès ». Un des caps fixés par le conseil d'administration est de continuer à rendre notre loisir aussi attractif que possible en favorisant notamment l'initiation et la pratique auprès des plus jeunes (*ex. : mise en place d'un parcours spécifique à Bonnac-la-Côte*), en proposant l'offre de pêche la plus complète possible (*développement et/ou aménagement de parcours répondant aux attentes du plus grand nombre*).

Baisse des cartes « Découverte Femme »

- 563 cartes « Découverte Femme » (-8,31 % par rapport à 2023).

Depuis 2008, le nombre de personnes ayant choisi cette carte oscillait entre 600 et 700 unités, mais en 2024, on enregistre une baisse significative avec seulement 563 produits délivrés, ce qui marque une rupture notable avec les tendances des années précédentes. Afin d'insuffler une nouvelle dynamique, le conseil d'administration a souhaité mettre en place une commission « Développement de la pêche au féminin », composée uniquement de femmes et chargée de faire des propositions pour développer le loisir autour du public féminin.

Baisse des cartes « Mineures » et des « Découvertes – de 12 ans »

- 1 235 cartes « Mineures » (-6,58 % par rapport à 2023) ;
- 1 607 cartes « Découverte - 12 ans » (-1,89% par rapport à 2023).

Après une hausse significative en 2023, le nombre de cartes mineures retrouve un niveau stable, correspondant à la moyenne observée sur la période 2013-2023 (1 226).

Les jeunes pêcheurs d'aujourd'hui constituent une partie de nos effectifs de demain. Dans les prochains mois, il semble fondamental de continuer à mener des actions départementales pour favoriser l'initiation et la pratique des jeunes pêcheurs.

Baisse des cartes « saisonnières » :

- 596 cartes « Hebdomadaire » (-0,67 % par rapport à 2023) ;
- 2 548 cartes « Journalière » (-16,95% par rapport à 2023).

Les cartes hebdomadaires se maintiennent à un niveau quasi stable par rapport à l'année précédente. Elles restent également au-dessus de la moyenne observée sur la période 2013-2023 (547). En revanche, la baisse importante des cartes journalières est préoccupante. Même si les raisons sont très probablement à rechercher du côté des conditions météorologiques de 2024, il est nécessaire de porter une attention particulière à cette inflexion brutale et son évolution dans les prochains mois compte tenu de l'écart à la moyenne observé sur la période 2013-2023 (3 084).



BILAN FINANCIER

Options « Réservoir Mouche de la Boisserie », « Carnadrome de l'étang Renier » et « carpodrome du Rochelot »

En 2022, la Fédération a pris en location un plan d'eau situé sur la commune de Peyrillhac, au lieu-dit « La Boisserie » pour en faire un parcours spécifique dédié à la pêche des salmonidés à la mouche.

Pour y accéder, au-delà d'une carte de pêche en cours de validité, 2 options spécifiques ont été mises en place : une option « annuelle » et une option « journalière ». Fort du succès rencontré, le parcours a été maintenu et de nouvelles options ont été mises en place pour accéder spécifiquement à 2 autres parcours en Haute-Vienne : le carnadrome de l'étang Rénier et le carpodrome du Rochelot. Enfin, une option « globale » permettant d'accéder à l'année indifféremment aux 3 parcours a également été mise en place.

Options (pour personnes majeures)		2022	2023	2024
« Réservoir mouche de la Boisserie »	Annuelle	123	85	68
	Journalière	19	8	11
Carnadrome - étang Rénier	Annuelle	-	53	63
	Journalière	-	38	44
Carpodrome - Le Rochelot	Annuelle	-	24	30
	Journalière	-	33	41
Annuelle «Parcours spécialisés» (accès aux 3 sites)		-	24	33
Totaux Options		142	265	290

Pour 2024, on constate que le total des options délivrées est en progression (+25 unités soit presque 10%).

Dans le détail, on observe que le nombre d'options annuelles spécifiques au parcours « Boisserie » poursuit son recul (-15% par rapport à 2023) alors que la version « journalière » progresse légèrement, sans atteindre son niveau de 2022.

Pour le parcours de l'étang Rénier, quant à lui, on observe que le nombre d'options délivrées est en nette progression (+18%), dépassant cette année le parcours de la Boisserie.

Pour le parcours du carpodrome du Rochelot, les chiffres sont moins élevés que les 2 autres parcours mais en progression notable également (24,5%). Cette année encore, ce parcours garde la particularité d'avoir des options journalières plus nombreuses que les options annuelles.

L'option triple « parcours spécialisés » est également en progression (+37,5%) montrant que cette possibilité d'accès multiple est pertinente pour certains pêcheurs.

Dans une analyse plus fine, on constate un « turn-over » dans les pêcheurs choisissant ces options. En effet, depuis 2022, 797 options ont été délivrées pour environ 450 pêcheurs différents. Cela est synonyme d'un certain « turn-over » avec de nouveaux pêcheurs intéressés par ces produits chaque année.

Vignette du Club Halieutique

On peut constater une baisse des délivrances de l'option « club halieutique » avec -2.74 % par rapport à 2023 avec 5 451 timbres délivrés en 2024.

Timbre Halieutique	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
Quantité	5 460	5 719	5 842	5 605	5 451	-2,74%

Ces fluctuations de délivrances suivent logiquement celles des cartes interfédérales auxquelles elles sont liées puisqu'environ 58 options seules sont délivrées indépendamment en cours d'année pour compléter une carte majeure.

BILAN FINANCIER

Graphique de la répartition mensuelle des produits pêche délivrés en 2017, 2023 et 2024

*Les chiffres inscrits sur le graphique sont ceux de 2017.



Cette représentation illustre, d'une part parfaitement les spécificités de notre département :

- la majorité des délivrances des produits pêche est réalisée au moment de l'ouverture des cours d'eau de 1^{ère} catégorie ;
- avril et mai constituent également 2 mois importants en liaison avec l'ouverture de la pêche des carnassiers ;
- La vente des cartes rebondit en juillet-août avec la délivrance des produits saisonniers.

Cependant, une comparaison pluriannuelle montre également des évolutions dans cette répartition au cours des années (il est fait exception ici des années 2020 et 2021 en raison de l'influence de la pandémie) :

- Excepté un artefact en décembre 2018, la délivrance des produits pêche est meilleure d'année en année en début de saison (décembre N-1 et Janvier).
- La période de Mars à Juin voit le nombre de produits délivrés chaque mois baissé d'année en année, avec un pourcentage notable pour le mois de Mars.
- Les délivrances de Juillet à Décembre peuvent être considérées comme équivalentes d'année en année.

Répartition par points de distribution en 2024

Point de distribution	2021	2022	2023	2024
DÉPOSITAIRE	55,66%	56,27%	56,48%	54,32%
INTERNAUTE	40,35%	39,48%	39,39%	41,29%
AAPPMA	3,99%	4,25%	4,13%	4,40%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Tableau de répartition par points de distribution entre 2021 et 2024

BILAN FINANCIER

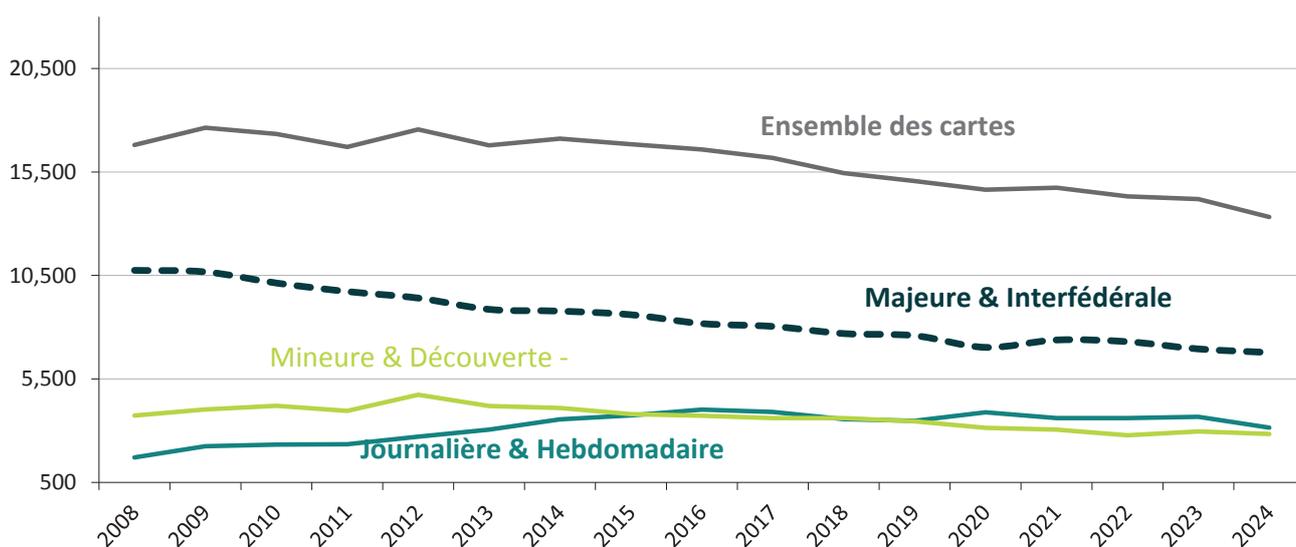
La délivrance des cartes de pêche 2024 en Haute-Vienne a été assurée par un réseau de 110 dépositaires, 16 dépositaires AAPPMA (*dont la fédération*) et le site « cartedepeche.fr » directement.

Après une légère reprise entre 2021 et 2023, la part des dépositaires recule en 2024, passant sous le niveau de 2021. Côté internaute, on constate également une évolution en dent de scie, mais globalement stable autour de 40 %. La légère baisse en 2022 et 2023 est compensée par une hausse en 2024. Côté « dépositaire AAPPMA », les chiffres sont stables mais cette porte d'entrée dans le réseau reste marginalisée. La part des acquisitions via les AAPPMA (*et la FD*) oscille autour de 4 %, avec une très légère augmentation en 2024.

Les dépositaires restent majoritaires (54,32 %), mais la baisse par rapport à 2023 (-2,16 points) pourrait marquer une reprise du déclin. Les internautes repassent au-dessus des 40 %, une première depuis 2021, confirmant que la digitalisation reste une tendance de fond. Les AAPPMA elles-mêmes et la FD restent marginales mais conservent une certaine stabilité.

2024 confirme l'équilibre entre le numérique et le physique, mais la baisse des dépositaires et la remontée d'Internet pourraient annoncer un futur basculement en faveur du digital.

Graphique de l'évolution des délivrances de produits pêche depuis 2008



On constate toujours une érosion du nombre global de cartes vendues depuis le début des années 2008.

Les facteurs liés à cette érosion demeurent multiples : influence négative du réchauffement climatique sur notre réseau hydrographique et ses peuplements piscicoles (*sécheresses successives, raréfaction de certaines espèces*), concurrence des pêcheries privées, vieillissement de la population de notre département, démultiplication de l'offre sociétale des loisirs, etc.

Un des objectifs majeurs de notre Fédération continue encore et toujours d'être celui de stopper cette érosion et de reconquérir une partie des cartes perdues. Ceci passera encore et toujours par le renforcement d'une politique ambitieuse axée autour de nos trois missions principales (*protection du milieu aquatique, développement du loisir pêche, éducation à l'environnement...*) afin de proposer à nos adhérents l'offre de pêche la plus attractive et la plus exhaustive possible.

BILAN FINANCIER

Carte complète, où va l'argent ?

En 2024, le prix des cartes de pêche a évolué

Produits pêche	2023	2024
Carte interfédérale Personne majeure CHI	105 €	110 €
Carte Personne majeure - Offre d'automne	40 €	42,5 €
Carte Personne majeure	80 €	85 €
Carte promotionnelle Découverte Femme	36 €	40 €
Carte Personne mineure	22 €	25 €
Carte promotionnelle Découverte -12 ans	7 €	7 €
Carte promotionnelle Hebdomadaire	34 €	35 €
Carte Journalière	13 €	15 €

Dans cette situation, ce sont les cotisations des différentes structures de la pêche associative, composant les tarifs des produits pêche, qui sont impactées. Aussi, par exemple, sur une carte « personne majeure interfédérale » où le prix global a augmenté de 5€ (105 => 110€), les augmentations concernaient :

- La cotisation nationale (FNPF) : + 3€
- La cotisation fédérale : +2€

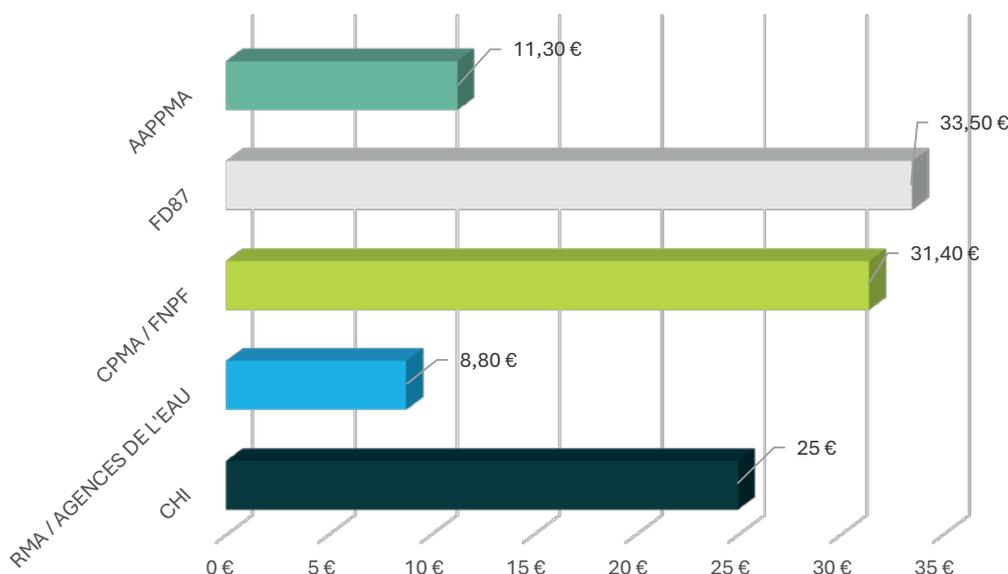
Pour rappel :

- **La cotisation pour les milieux aquatiques (CPMA) est la contrepartie financière revenant à la FNPF.**
- **La redevance pour la protection du milieu aquatique (RMA) est versée à l'Agence de l'Eau.**
- **La cotisation halieutique interdépartementale (CHI) est versée au Club Halieutique.**

Pour la FDAAPPMA 87, l'augmentation de la cotisation départementale a été fléchée vers le « Fond Action AAPPMA » permettant aux AAPPMA du département d'obtenir une aide financière dans le cadre de la réalisation d'actions conformes à leurs statuts.

Enfin, la mise en place en 2023 des cinq nouvelles options spécifiques (*le carnadrome, le carpodrome et l'option globale*) a permis de contribuer en 2024 également au fonctionnement de ces parcours spécifiques (*baux, empoissonnement, entretien, vidanges, ...*)

Répartition des cotisations dans le cas d'une carte personne majeure interfédérale 2024



BILAN FINANCIER

Conclusion et perspectives

Notre Fédération tire sa raison d'être de son réseau d'adhérents.

La stabilisation du nombre de cartes de pêche, en particulier les cartes annuelles (*majeures et interfédérales*), demeure un objectif prioritaire. L'évolution des effectifs est une préoccupation constante, mais l'équipe fédérale refuse de considérer la situation actuelle comme une fatalité. Elle mise sur l'efficacité des actions engagées, bien qu'elles ne produisent des résultats visibles et mesurables qu'à moyen terme.

Plusieurs leviers peuvent être mobilisés pour améliorer cette dynamique :

- **Renforcement de la communication** auprès du grand public en exploitant l'ensemble des canaux disponibles. La FD87 poursuit ses efforts pour accroître la visibilité de ses actions et assurer une présence forte et continue à tous les niveaux.
- **Application des mesures du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche**, afin de structurer et dynamiser l'offre de pêche.
- **Diversification et enrichissement de l'offre de pêche** pour nos adhérents, notamment par la création de parcours spécialisés adaptés aux attentes des pratiquants.
- **Développement des actions de sensibilisation auprès du jeune public**. Après l'installation, en 2023, d'un parcours dédié aux jeunes pêcheurs à Bonnac-la-Côte, la Fédération répondra aux demandes croissantes d'animations destinées aux enfants et adolescents.
- **Poursuite des travaux de protection et de restauration du milieu aquatique en Haute-Vienne**, afin de garantir la pérennité des habitats et des ressources halieutiques.

La Fédération s'engage à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour renforcer l'attractivité du loisir pêche, fidéliser les pratiquants actuels et séduire de nouveaux pêcheurs.

La réussite de cet objectif repose sur un réseau actif et dynamique d'AAPPMA à l'échelle départementale.

BILAN ANNUEL DES AAPPMA

À ce jour, aucun problème n'a été constaté dans les bilans annuels d'activités et financiers des AAPPMA reçus.

Il appartient à chaque AAPPMA de fournir des documents aussi précis et rigoureux que possible. En effet, ces bilans permettent à la Fédération de recenser l'ensemble des actions menées au cours de l'année écoulée et de mettre en valeur les principales réalisations.

En cas de difficulté dans l'élaboration de ces documents essentiels, un administrateur fédéral est disponible pour apporter une assistance ou formation, en complément du soutien de l'équipe fédérale.

Pour rappel, les bilans d'activités doivent être transmis à la Fédération au plus tard le 31 mars.

BILAN FINANCIER DE LA FÉDÉRATION AU 31 DÉCEMBRE 2024

Compte de résultat au 31 décembre 2024

L'exercice 2024 fait apparaître un résultat déficitaire de -72 010,98 €.

Ce résultat déficitaire correspond à l'objectif défini à travers le budget prévisionnel validé en Assemblée Générale de mars 2024 (*prévision d'un déficit de -74 k€*).

BILAN FINANCIER

Dans le détail, observons les variations des charges entre l'exercice 2024 et l'exercice 2023 ainsi que les mêmes variations entre l'exercice 2024 et le prévisionnel.

Charges			
	2023 (réalisé)	2024 (prévisionnel)	2024 (réalisé)
Achats de matières premières	59 497 €	89 209 €	84 573 €
Autres achats et charges externes	276 942 €	279 826 €	257 220 €
Impôts et taxes	13 913 €	12 480 €	11 883 €
Personnel et charges	351 469 €	325 700 €	347 534 €
Dotations aux amortissements	81 166 €	84 967 €	85 579 €
Dotations aux provisions	10 000 €	-€	-€
Autres charges	41 525 €	66 348 €	63 495 €
CHARGES D'EXPLOITATION	834 511 €	858 529 €	850 283 €
Charges financières	4 045 €	4 000 €	3 800 €
Charges exceptionnelles	541 €	-€	2 841 €
Impôts sur les bénéfices	1 568 €	4 000 €	4 804 €
TOTAL CHARGES	840 666 €	866 529 €	861 729 €

Comparaison « 2024 » par rapport à « 2023 »

Le total des charges connaît une augmentation de 2,5 %, passant de 840 666 € en 2023 à 861 729 € en 2024.

Cette évolution est influencée par plusieurs postes de charges :

- **Achats de matières premières** : Une hausse significative de **42,1 %** (de **59 497 € à 84 573 €**). Cela est le reflet d'un empoissonnement revenu au niveau des années précédentes.
- **Autres achats non stockés et charges externes** : Une baisse de **7,2 %** (de **276 942 € à 257 220 €**).
- **Impôts et taxes** : Une diminution de **15 %** (de **13 913 € à 11 883 €**), influencé par l'absence d'achat de nouveau véhicule (*carte grise*) et d'une baisse de la taxe sur les salaires.
- **Personnel et charges** : Une baisse modérée de **-1,01 %** (de **351 469 € à 347 534 €**), reflétant les mouvements de personnels avec la fin d'un contrat en CDD et le remplacement en début d'année, sans tuilage, d'une personne au sein du service technique.
- **Dotations aux amortissements** : Une augmentation de **5,4 %** (de **81 166 € à 85 579 €**), expliquée par de nouveaux investissements matériels (*dont des panneaux solaires*) nécessitant une comptabilisation accrue des amortissements.
- **Dotations aux provisions** : Une suppression complète de cette charge en 2024 car aucune nouvelle provision n'a été nécessaire.
- **Autres charges** : Une hausse notable de **54,1 %** (de **41 525 € à 63 495 €**), imputable majoritairement à la hausse de l'utilisation du Fonds Actions AAPPMA en 2024.
- **Impôts sur les bénéfices** : Une augmentation significative des impôts sur les bénéfices est constatée, passant de **1 568 € en 2023 à 4 804 € en 2024 (+206,4 %)**. Cette hausse est la contrepartie des premiers produits financiers générés par les comptes à termes mis en place fin décembre 2022.



BILAN FINANCIER

Comparaison « 2024 » par rapport au prévisionnel validé en Assemblée Générale

Les charges réelles s'élèvent à **861 729 €**, soit une légère sous-consommation de **4 800 € (-0,55 %)** par rapport aux **866 529 € prévus**. Cette variation résulte de plusieurs évolutions contrastées :

- **Achats de matières premières** : Dépenses inférieures de **4 636 € (-5,2 %)** en raison des empoissonnements non réalisés en Black-bass à La Jonchère et la Guerlie.
- **Autres achats non stockés et charges externes** : **Écart significatif de 22 606 € (-8,1 %)**, traduisant l'interruption du projet de publication du supplément Haute-Vienne avec le magazine La Pêche et les Poissons.
- **Personnel et charges** : **Dépassement de 21 834 € (+6,7 %)**, lié aux charges liées aux départs de Rémi Duez et Elise Barraud.
- **Autres charges** : Légère variation de **2 853 € (-4,3 %)**, provenant de la non-réalisation en 2024 d'une action relevant du Fond Action AAPPMA.
- **Charges exceptionnelles** : Par définition, les charges exceptionnelles ne peuvent être anticipées mais augmentent la charge sur 2024 de 2 841 € par rapport au prévisionnel.

D'une manière synthétique, il peut être relevé que :

- **Par rapport à 2023**, les charges ont nettement augmenté **(+2,5 %)**, avec des hausses marquées sur les achats de matières premières et les autres charges.
- **Par rapport aux prévisions 2024**, les charges sont très légèrement inférieures **(-0,55 %)**, notamment grâce à une maîtrise des dépenses et à un suivi rigoureux du budget permettant d'anticiper les écarts.

En conclusion, les charges réalisées sont très proches des charges prévues, bien que cette similitude ne soit pas due à une répétition des mêmes dépenses d'une année sur l'autre. Cela souligne l'importance d'établir un budget prévisionnel rigoureux et de suivre régulièrement son exécution.

	Produits		
	2023 (réalisé)	2024 (prévisionnel)	2024 (réalisé)
Production vendue	13 966 €	4 000 €	10 575 €
Subventions d'exploitation	371 677 €	337 677 €	307 157 €
Autres produits de gestion	419 615 €	412 655 €	421 697 €
Reprises & Transfert de charges	9 094 €	350 €	6 144 €
PRODUITS D'EXPLOITATION	814 351 €	754 682 €	745 573 €
Produits financiers	10 707 €	17 800 €	24 473 €
Produits exceptionnels	25 971 €	19 362 €	19 671 €
TOTAL PRODUITS	851 029 €	791 844 €	789 718 €

L'analyse des produits de 2024 par rapport à 2023, en tenant compte des prévisions établies, met en évidence plusieurs évolutions notables :

Une baisse du total des produits conforme aux prévisions

- Le total des produits a diminué de **61 311 € (-7,2%)** entre 2023 et 2024.
- Cependant, cette baisse était largement anticipée, le prévisionnel 2024 annonçant déjà une réduction de **59 185 €**.
- L'écart final avec les prévisions est très faible **(-0,3%)**, ce qui montre que la baisse était bien évaluée.

BILAN FINANCIER

Des composantes de produits aux évolutions contrastées

- **Production vendue** : bien qu'inférieure à 2023 (-3 391 €), elle est nettement meilleure que prévu (+6 575 € par rapport au prévisionnel). Il s'agit ici principalement des actions de pêche de sauvetage.
- **Subventions d'exploitation** : elles ont chuté de **64 520 €** par rapport à 2023, mais l'écart est limité en comparaison avec le prévisionnel (-30 520 € seulement). Cet écart avec le prévisionnel provient en grande partie de l'interruption du projet de publication du supplément Haute-Vienne avec le magazine La Pêche et les Poissons.
- **Autres produits de gestion** : ils sont restés **stables (+0,5%)**, et même légèrement supérieurs aux prévisions.
- **Produits financiers** : forte hausse de **128,6%** par rapport à 2023, et bien au-dessus du prévisionnel (+37,5%), apportant un soutien financier inattendu. **La prévision avait été réalisée avec prudence.**

Résultats			
	2023 (réalisé)	2024 (prévisionnel)	2024 (réalisé)
Résultat d'exploitation	-20 160 €	-103 847 €	- 104 710 €
Résultat courant	-13 499 €	-90 047 €	-84 037 €
EXCÉDENT OU DÉFICIT	10 364 €	-74 685 €	-72 011 €

Une dégradation du résultat qui reste légèrement meilleure qu'attendue

- Le **résultat d'exploitation** s'est fortement dégradé (-84 550 € par rapport à 2023), mais cette variation est conforme au prévisionnel.
- De même, le **résultat courant** est en recul (-70 538 €), mais il est légèrement meilleur qu'anticipé (+6,7%).
- **L'excédent de 2023 s'est transformé en déficit (-72 011 €), une dégradation de 82 375 €**, mais l'écart reste plus faible que prévu (+3,6% par rapport au prévisionnel).

Conclusion

Malgré une baisse généralisée des produits et une forte dégradation des résultats, la situation de 2024 est globalement **conforme aux prévisions**. La progression des produits financiers et une production vendue supérieure aux attentes ont permis de limiter l'écart sur la prévision de la baisse des subventions.

Bilan actif/passif au 31 décembre 2024

Le bilan de l'année 2024 s'équilibre à 2 155 978 € (réduction de ~160 k€ par rapport à 2023).

- A l'actif : Nous enregistrons une légère baisse de l'actif immobilisé (~-17 k€) mais surtout une baisse sensible de l'actif circulant (~142 k€) provoqué notamment par une nouvelle hausse des subventions à recevoir (~26 k€) et une baisse sensible de nos disponibilités (~-167 k€).

Il convient de constater que la structure a autofinancé en 2024 un volume assez conséquent d'investissements, mais que le niveau des disponibilités (trésorerie) demeure bien sécurisé.

- Au passif : Nous avons enregistré une réduction de nos capitaux propres de ~83 k€ (majoritairement du au résultat de l'exercice) et une réduction totale de 76 k€ de nos dettes (emprunts, factures fournisseurs parvenues tardivement ou non parvenues, ...).

Avec un montant de capital d'emprunt bancaire de 313 k€ restant à rembourser au 31/12/2024, la Fédération se désendette progressivement et régulièrement.

BILAN FINANCIER

Conclusion et perspectives

Le résultat financier 2024 est conforme au prévisionnel établi début 2024 en Assemblée Générale, à 3.7% près.

Notre Fédération se modernise depuis plusieurs années. Elle dispose désormais d'outils de pilotage de son activité performants. L'équipe des salariés de la Fédération a ainsi pu maîtriser efficacement l'activité de ses flux financiers tout au long de l'année. Même si une action d'envergure n'a pas pu aboutir en 2024, le suivi a permis d'ajuster et de maîtriser le budget, garantissant ainsi l'atteinte des objectifs fixés par l'Assemblée Générale 2024.

Notre Fédération fait preuve, depuis quelques années, d'une solidité financière satisfaisante, ce qui lui permet de mener des projets importants en s'appuyant sur les ressources accumulées par le passé. Cela est particulièrement visible cette année avec le montant conséquent des subventions toujours à recevoir, qui a érodé nos disponibilités sans mettre en difficulté notre fonctionnement quotidien.

À l'avenir, l'équipe fédérale devra rester particulièrement vigilante face aux évolutions de son environnement économique global. La baisse progressive du nombre de cartes de pêche vendues, l'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat des pêcheurs ou encore la fragilité économique de certains partenaires fédéraux, qui pourrait compliquer l'obtention de certaines subventions, sont autant de défis à anticiper.

Il est donc essentiel que notre Fédération vise l'équilibre budgétaire afin d'assurer la pérennité de ses activités. Pour cela, un plan d'actions global devra être mis en place, en cohérence avec ses missions principales : développement du loisir pêche, protection des milieux aquatiques et formation des jeunes. Cet objectif nécessitera une définition claire des priorités et une gestion rigoureuse des dépenses (*empoissonnement raisonné, planification des projets, etc.*).

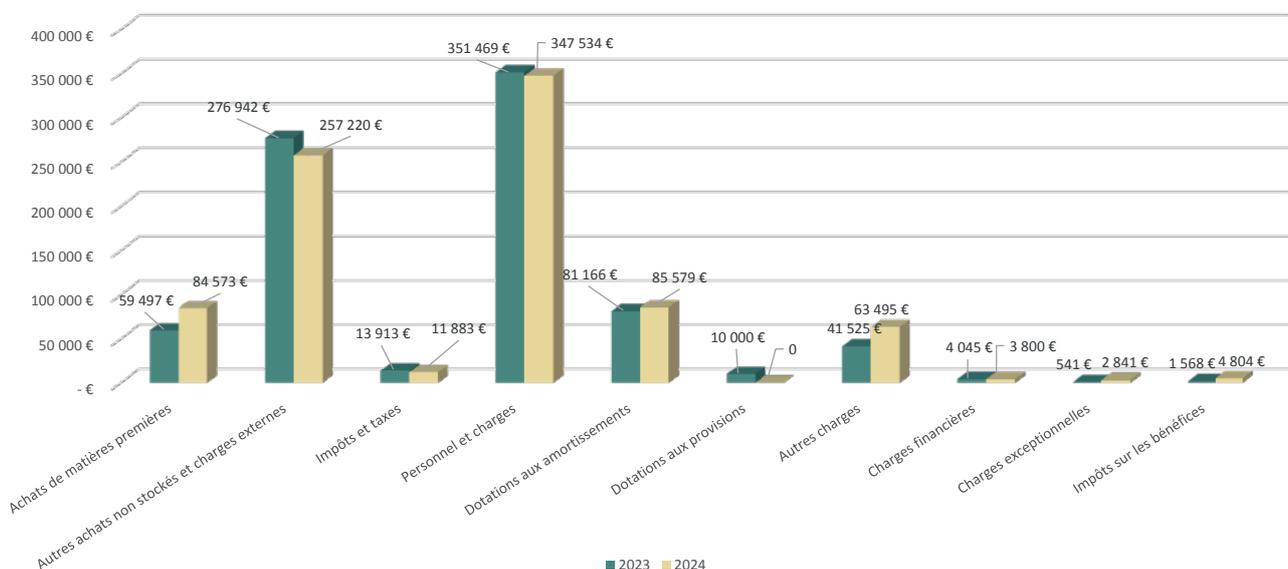
Par ailleurs, la diversification de nos ressources apparaîtra comme un levier stratégique pour atteindre nos objectifs. Cela pourra passer par la recherche de nouveaux partenaires économiques, le développement de l'offre de pêche à travers la création de parcours spécialisés supplémentaires ou encore par un renforcement de notre capacité à répondre à la demande croissante en animations pour les jeunes.

Ce n'est qu'en adoptant cette approche que notre Fédération pourra pleinement remplir ses missions et répondre aux attentes de son réseau d'AAPPMA ainsi qu'à celles de l'ensemble de ses adhérents.

Compte de résultat au 31 décembre 2024 (charges et produits)

› Charges 2024 :

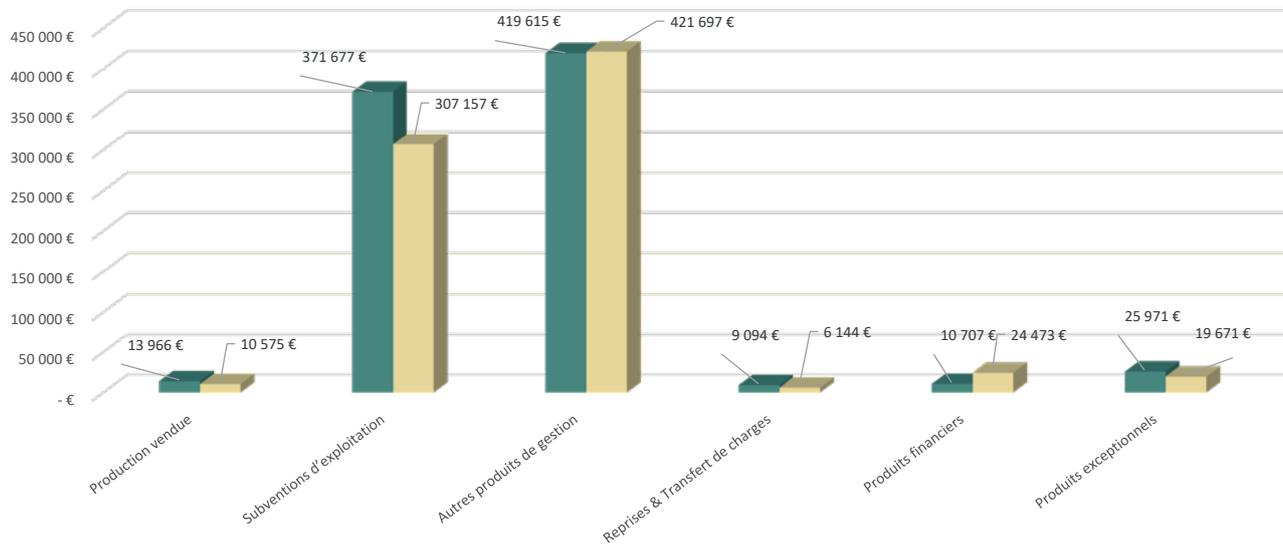
Répartition des charges et comparaison 2023-2024



BILAN FINANCIER

► Produits 2024 :

Répartition des produits et comparaison 2023-2024







HOICHE

EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT & CONSEIL

FEDERATION DE LA HAUTE-VIENNE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Comptes annuels clos au
31/12/2024

31 rue Jules Noël
87000 LIMOGES

**EXTRAIT
DES DOCUMENTS FINANCIERS**

(avec mise en page optimisée)

EXERCICE 2024

15 rue des Coopérateurs - 87004 LIMOGES

Tél. : 05 55 77 68 26

E-mail : limoges@hoche.com

www.hoche.com

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	42 496	42 496		255
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	551 130	31 420	519 710	515 265
	Constructions	1 045 229	525 966	519 263	517 048
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	152 029	104 859	47 170	52 877
	Autres immobilisations corporelles	264 807	213 753	51 054	70 096
	Immobilisations en cours	1 052		1 052	
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (II)	2 056 743	918 494	1 138 249	1 155 541
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	743		743	
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	12 347		12 347	17 248
	Autres créances	219 931		219 931	198 005
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	759 996		759 996	927 171	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	24 713		24 713	17 774
	TOTAL (III)	1 017 729		1 017 729	1 160 199
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	3 074 473	918 494	2 155 978	2 315 740

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an



Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 559 914	1 549 550
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(72 011)	10 364
Subventions d'investissement	166 706	178 390	
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		1 654 608	1 738 304
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques	10 000	10 000
	Provisions pour charges		
Total des provisions		10 000	10 000
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	313 773	334 671
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 661	72 784
	Dettes fiscales et sociales	54 499	61 083
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 098	16 223	
Autres dettes	73 838	77 675	
Produits constatés d'avance (1)	9 500	5 000	
Total des dettes		491 370	567 436
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		2 155 978	2 315 740
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(72 010,98)	10 363,61
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		199 409	253 615
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

1/2

				31/12/2024	31/12/2023
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				16
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	10 575		10 575	13 950
	Montant net du chiffre d'affaires	10 575		10 575	13 966
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			307 157	371 677
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			6 144	9 094
	Autres produits			421 697	419 615
	Total des produits d'exploitation (1)				745 573
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			84 573	59 497
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			257 220	276 942
	Impôts, taxes et versements assimilés			11 883	13 913
	Salaires et traitements			260 868	264 232
	Charges sociales du personnel			86 666	87 237
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			85 579	81 166
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions				10 000	
Autres charges			63 495	41 525	
Total des charges d'exploitation (2)				850 283	834 511
RESULTAT D'EXPLOITATION				(104 710)	(20 160)

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		(104 710)	(20 160)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	24 473	10 707
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		24 473	10 707
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	3 800	4 045
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		3 800	4 045
RESULTAT FINANCIER		20 673	6 661
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(84 037)	(13 499)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	800	9 020
	Sur opérations en capital	18 871	16 951
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	19 671	25 971
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	841	540
	Sur opérations en capital	2 000	1
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		2 841	541
RESULTAT EXCEPTIONNEL		16 830	25 430
PARTICIPATION DES SALARIES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		4 804	1 568
TOTAL DES PRODUITS		789 718	851 029
TOTAL DES CHARGES		861 729	840 666
RESULTAT DE L'EXERCICE		(72 011)	10 364
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Détail de l'Actif

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	1 138 249	52,80	1 155 541	49,90	(17 292)	-1,50
Autres immobilisations incorporelles			255	0,01	(255)	-100,00
LOGICIELS ET BREVETS	42 496	1,97	42 496	1,84		
AMORTIS. LOGICIELS ET BREVETS	(42 496)	-1,97	(42 240)	-1,82	(255)	-0,60
Terrains	519 710	24,11	515 265	22,25	4 445	0,86
TERRAINS	470 759	21,84	472 759	20,42	(2 000)	-0,42
AGENCT. & AMÉNAGT. TERRAINS	80 372	3,73	66 784	2,88	13 588	20,35
AMORTIS. AGENCT. AMÉNAGT. DE TERR.	(31 420)	-1,46	(24 277)	-1,05	(7 143)	-29,42
Constructions	519 263	24,08	517 048	22,33	2 215	0,43
BATIMENTS	957 135	44,39	957 135	41,33		
INSTALLATIONS GÉNÉRALES	88 094	4,09	51 133	2,21	36 961	72,28
AMORTIS. CONSTRUCTIONS	(482 077)	-22,36	(449 954)	-19,43	(32 122)	-7,14
AMORTIS. AGENCEMENTS CONSTRUCTIONS	(43 889)	-2,04	(41 265)	-1,78	(2 624)	-6,36
Installations techniques, matériel et outillage	47 170	2,19	52 877	2,28	(5 707)	-10,79
INST. TECHN. MAT. OUT	152 029	7,05	141 636	6,12	10 393	7,34
AMORTIS. MATÉRIEL ET OUTILLAGE	(104 859)	-4,86	(88 759)	-3,83	(16 100)	-18,14
Autres immobilisations corporelles	51 054	2,37	70 096	3,03	(19 042)	-27,17
INSTAL. GALES, AGENCT, AMÉNAGT. DIV.	6 270	0,29	1 890	0,08	4 380	231,74
MATÉRIEL DE TRANSPORT	163 394	7,58	163 394	7,06		
MATÉRIEL DE BUREAU	63 547	2,95	60 068	2,59	3 479	5,79
MOBILIER	31 597	1,47	31 597	1,36		
AMORTIS. INSTAL. GALES, AGENCT. DIV	(1 096)	-0,05	(789)	-0,03	(307)	-38,89
AMORTIS. MATÉRIEL DE TRANSPORT	(133 190)	-6,18	(112 164)	-4,84	(21 026)	-18,75
AMORTIS. MATÉR. BUREAU ET INFORMAT.	(56 970)	-2,64	(53 707)	-2,32	(3 263)	-6,08
AMORTIS. MOBILIER	(22 497)	-1,04	(20 193)	-0,87	(2 305)	-11,41
Immobilisations corporelles en cours	1 052	0,05			1 052	
IMMOBILISAT. CORPORELLES EN COURS	1 052	0,05			1 052	
TOTAL III - Actif Circulant NET	1 017 729	47,20	1 160 199	50,10	(142 469)	-12,28
Avances & acomptes versés sur commandes	743	0,03			743	
FOURNISSEURS - ACOMPTES S/COMMANDES	743	0,03			743	
Créances clients et comptes rattachés	12 347	0,57	17 248	0,74	(4 901)	-28,41
CLIENTS	11 647	0,54	17 248	0,74	(5 601)	-32,47
CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX			63		(63)	-100,00
CLIENTS - FACTURES À ÉTABLIR	700	0,03			700	
PROVIS. DÉPRÉC. COMPTES CLIENTS			(63)		63	100,00
Autres créances	219 931	10,20	198 005	8,55	21 925	11,07
PRODTS DE GESTION A RECEVOIR	212 726	9,87	186 267	8,04	26 459	14,20
PDT A RECEVOIR SUBVENTION INVESTISS	7 204	0,33	11 738	0,51	(4 534)	-38,62
Disponibilités	759 996	35,25	927 171	40,04	(167 175)	-18,03
CAISSE D'EPARGNE CPTÉ CIAL 67407383			23 683	1,02	(23 683)	-100,00
CAISSE D'EPARGNE N° 36690975	41 585	1,93	192 137	8,30	(150 552)	-78,36
CAISSE D'EPARGNE CSL ASSOCIAT 348 9	56 170	2,61	78 940	3,41	(22 770)	-28,84
CAISSE EPARGNE SALAIRES N°78563466	1 305	0,06	3 371	0,15	(2 066)	-61,29
SOCIETE GENERALE N+ 7269038 60	16 282	0,76	11 186	0,48	5 096	45,56
CAISSE EPARGNE LIVRET	78 753	3,65	59 544	2,57	19 209	32,26
SOCIETE GENERALE COMPTE SUR LIVRET	215 049	9,97	207 686	8,97	7 363	3,55

Détail de l'Actif

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
CAT 100 k€ CE 22/12/2024 1			100 000	4,32	(100 000)	-100,00
CAT 100 k€ CE 22/12/2024 2			100 000	4,32	(100 000)	-100,00
CAT 100 k€ CE 22/12/2024 3			100 000	4,32	(100 000)	-100,00
CAT 50 k€ CE 22/12/2024			50 000	2,16	(50 000)	-100,00
COMPTES A TERME CE	350 000	16,23			350 000	
BANQUE - INTÉRÊTS COURUS À PAYER	230	0,01			230	
INTERETS COURUS NON ECHUS			350	0,02	(350)	-100,00
CAISSE	623	0,03	274	0,01	349	127,58
Charges constatées d'avance	24 713	1,15	17 774	0,77	6 939	39,04
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	24 713	1,15	17 774	0,77	6 939	39,04
TOTAL DU BILAN ACTIF	2 155 978	100,00	2 315 740	100,00	(159 761)	-6,90

Détail du Passif

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	1 654 608	76,75	1 738 304	75,06	(83 695)	-4,81
Capital Social ou individuel	1 559 914	72,35	1 549 550	66,91	10 364	0,67
PATRIMOINE INTÉGRÉ	1 559 914	72,35	1 549 550	66,91	10 364	0,67
Résultat de l'exercice	(72 011)	-3,34	10 364	0,45	(82 375)	-794,84
Subventions d'investissement	166 706	7,73	178 390	7,70	(11 684)	-6,55
SUBV. AMENAGEMENT TERRAIN	41 766	1,94	39 894	1,72	1 872	4,69
SUBV. AGRANDISSEMENT LOCAUX	155 000	7,19	155 000	6,69		
SUBVENTION DEFIBRILATEURS	1 000	0,05	1 000	0,04		
SUBV. STANDS FEDERAUX	3 377	0,16	3 377	0,15		
SUBV. MAT. PÊCHE ÉLECTRIQUE	19 523	0,91	19 523	0,84		
SUBV. PRIME CEE TRAVAUX	2 186	0,10	2 186	0,09		
SUBVENTIONS - MATERIEL TECHNIQUE	14 790	0,69	9 515	0,41	5 275	55,44
SUBV. AMENAGEMENT TERRAIN	(18 643)	-0,86	(14 654)	-0,63	(3 989)	-27,22
SUBV. INVTS AGRANDISSEMENT LOCAUX	(34 026)	-1,58	(25 846)	-1,12	(8 180)	-31,65
SUBV. DEFIBRILATEURS	(496)	-0,02	(296)	-0,01	(200)	-67,54
SUBV. STANDS FEDERAUX	(1 522)	-0,07	(846)	-0,04	(675)	-79,82
SUBVENT. MAT. PÊCHE INSCRITE AU CR	(11 917)	-0,55	(9 013)	-0,39	(2 905)	-32,23
SUBV. PRIMES TRAVAUX CEE	(455)	-0,02	(346)	-0,01	(109)	-31,58
SUBVENTIONS MATERIELS TECHNIQUES	(3 876)	-0,18	(1 104)	-0,05	(2 772)	-251,09
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions	10 000	0,46	10 000	0,43		
Provisions pour risques	10 000	0,46	10 000	0,43		
PROVISIONS POUR LITIGES	10 000	0,46	10 000	0,43		

Détail du Passif

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
TOTAL IV - Total des dettes	491 370	22,79	567 436	24,50	(76 066)	-13,41
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	313 773	14,55	334 671	14,45	(20 898)	-6,24
EMPRUNT SG 400 000 € - 07/2038	313 058	14,52	333 909	14,42	(20 850)	-6,24
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABL.T.CRÉDIT	715	0,03	763	0,03	(48)	-6,24
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 661	1,51	72 784	3,14	(40 123)	-55,13
FOURNISSEURS	19 259	0,89	50 528	2,18	(31 269)	-61,88
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	13 402	0,62	22 256	0,96	(8 854)	-39,78
Dettes fiscales et sociales	54 499	2,53	61 083	2,64	(6 584)	-10,78
PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES			858	0,04	(858)	-100,00
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	22 217	1,03	25 114	1,08	(2 897)	-11,54
PERSONNEL - AUTRES CHARGES À PAYER			2 938	0,13	(2 938)	-100,00
MSA	12 381	0,57	10 128	0,44	2 252	22,24
MUTUELLE ET PREVOYANCE	3 735	0,17	3 930	0,17	(196)	-4,98
ORGANISMES SOCIAUX CRÉDITEURS			753	0,03	(753)	-100,00
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	9 554	0,44	10 910	0,47	(1 356)	-12,43
CHARGES SOCIALES - CHARGES À PAYER			1 500	0,06	(1 500)	-100,00
PRÉLÈVEMENTS À LA SOURCE (IR)	433	0,02	358	0,02	75	20,95
ETAT - IS	4 804	0,22	1 568	0,07	3 236	206,38
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	1 376	0,06	3 026	0,13	(1 650)	-54,53
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 098	0,33	16 223	0,70	(9 125)	-56,25
FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS - RG	7 098	0,33	7 098	0,31		
FRS IMMOBIL. - FACT. NON PARVENUES			9 125	0,39	(9 125)	-100,00
Autres dettes	73 838	3,42	77 675	3,35	(3 837)	-4,94
D/C. INTERNET CARTES DE PÊCHE	1 639	0,08	2 515	0,11	(876)	-34,83
TIMBRES HALIEUTIQUES	820	0,04	900	0,04	(80)	-8,89
NOTAIRES			10		(10)	-100,00
TIMBRES PISCICOLES AGENCE DE L'EAU	69 297	3,21	71 765	3,10	(2 468)	-3,44
AAPPMA - PART DES ASSOCIATIONS	2 082	0,10	2 486	0,11	(403)	-16,23
Produits constatés d'avance	9 500	0,44	5 000	0,22	4 500	90,00
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	9 500	0,44	5 000	0,22	4 500	90,00
TOTAL DU BILAN PASSIF	2 155 978	100,00	2 315 740	100,00	(159 761)	-6,90

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	745 573	N/S	814 351	N/S	(68 778)	-8,45
Ventes de marchandises			16	0,11	(16)	-100,00
Ventes de marchandises FRANCE			16	0,11	(16)	-100,00
AUTRES VENTES DE MARCHANDISES			16	0,11	(16)	-100,00
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	10 575	100,00	13 950	99,89	(3 375)	-24,19
Production vendue Services FRANCE	10 575	100,00	13 950	99,89	(3 375)	-24,19
PÊCHES ÉLECTRIQUES	7 875	74,47	11 950	85,56	(4 075)	-34,10
GROUPEMENT LIMOGES ALEVINAGE	1 000	9,46	1 000	7,16		
GROUPEMENT LGES TRAVX PISCICOLES	1 000	9,46	1 000	7,16		
PRESTATIONS DE SERVICES	700	6,62			700	
Montant net du chiffre d'affaires	10 575	100,00	13 966	100,00	(3 391)	-24,28
Subventions	307 157	N/S	371 677	N/S	(64 520)	-17,36
SUBV. CLUB HALIEUTIQUE	39 937	377,65	39 937	285,96		
SUBV. FNPf AIDE À L'EMPLOI	140 000	N/S	140 000	N/S		
SUBV. FNPf TRAVAUX ET PRESTATIONS	7 502	70,94	3 600	25,78	3 902	108,38
SUBV. FNPf FRAIS ADMINISTRATIFS			365	2,61	(365)	-100,00
FNPf SUBVENTIONS DIVERSES	18 411	174,10	30 833	220,77	(12 422)	-40,29
SUBV. DIVERSES	10 618	100,40	19 098	136,75	(8 480)	-44,40
SUBV. A. DE L'EAU TRAVAUX			14 674	105,07	(14 674)	-100,00
SUBV. A. DE L'EAU. ACCORD CADRE	42 250	399,53	42 250	302,52		
SUBV. COLL. LOCALES	13 000	122,93	12 303	88,09	697	5,67
SUBV. ARP-NA - ACTIONS DIVERSES	29 440	278,39	66 617	476,99	(37 177)	-55,81
AIDES APPRENTIS	6 000	56,74	2 000	14,32	4 000	200,00
Reprises sur amts, dépréciations et provisions	6 144	58,10	9 094	65,11	(2 949)	-32,43
REPRIS.S/PROV.DÉPRÉC. CRÉANCES	63	0,60	63	0,45		
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	5 661	53,54	4 596	32,91	1 065	23,18
FRAIS ADMINISTRATIF	420	3,97	395	2,83	25	6,33
TRANSFERT I.J.S.S			4 040	28,92	(4 040)	-100,00
Autres produits d'exploitation	421 697	N/S	419 615	N/S	2 082	0,50
PRODUITS COTISATIONS FÉDÉRALES	302 035	N/S	292 981	N/S	9 054	3,09
PRODUITS CLUB HALIEUTIQUE	93 090	880,29	99 458	712,14	(6 368)	-6,40
ABANDONS DE FRAIS PAR LES BENEVOLES	2 807	26,54	3 283	23,51	(476)	-14,50
DONS LEGS	560	5,30	100	0,72	460	460,00
PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE			12	0,09	(12)	-99,83
PRODUITS P. V. ET PROCÉDURES	10 025	94,80	10 837	77,59	(811)	-7,48
PRESTATIONS ET DÉBOURS REFACTURÉS	7 524	71,15	8 860	63,44	(1 335)	-15,07
REPAS REFACTURÉS	640	6,05	690	4,94	(50)	-7,25
ANIMATION ET INITIATION À LA PÊCHE	5 015	47,42	3 395	24,31	1 620	47,72
Total des charges d'exploitation	850 283	N/S	834 511	N/S	15 772	1,89
Achats de matières premières et autres appro.	84 573	799,75	59 497	426,01	25 077	42,15
ACHATS T.A.C.	31 536	298,21	22 658	162,24	8 878	39,18
ACHATS CARPES	3 115	29,46	7 532	53,93	(4 417)	-58,64
ACHATS GARDONS	30 639	289,73	15 463	110,72	15 175	98,14
ACHATS TANCHES	910	8,60	789	5,65	121	15,38
ACHATS BROCHETS	17 108	161,78	11 399	81,62	5 710	50,09
ACHATS ABLES DE HECKEL			1 203	8,61	(1 203)	-100,00

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
ACHATS BREMES		333			333	
ACHATS FOURN. CONS. PRODUITS ENTRET		932	453	3,24	479	105,72
Autres achats et charges externes		257 220		276 942	(19 722)	-7,12
SOUS TRAITANCE PRESTATIONS		5 501	14 118	101,09	(8 616)	-61,03
EAU GAZ ELECTRICITÉ		6 049	6 273	44,92	(224)	-3,57
CARBURANTS VEHICULES		7 876	7 815	55,95	62	0,79
ACHATS DE PETIT ÉQUIPEMENT		5 505	7 460	53,41	(1 954)	-26,20
ACHATS FOURNITURES ADMINISTRATIVES		5 193	6 592	47,20	(1 398)	-21,21
FOURNITURES HABILLEMENT		6 958	1 895	13,57	5 062	267,10
SOUS-TRAITANCE GÉNÉRALE		1 273	1 178	8,43	95	8,06
LOCATIONS IMMOBILIÈRES		360			360	
BAUX DE PECHE	20 813	196,81	20 565	147,25	248	1,21
LOCATIONS MATÉRIEL DE BUREAU	2 342	22,14	2 569	18,39	(227)	-8,83
LOCATION ZEENDOC	2 415	22,84	2 387	17,09	29	1,20
LOCATIONS DE MATÉRIEL TECHNIQUE	1 029	9,73	84	0,60	945	N/S
LOCATIONS DE MATÉRIEL DE TRANSPORT	1 043	9,86	754	5,40	289	38,30
ENTRETIEN RÉPARATION BIENS IMMOB	9 664	91,39	6 905	49,44	2 760	39,96
TRAVAUX D'INTERETS GENERAUX	21 755	205,72	42 917	307,29	(21 162)	-49,31
AUTRES TRAVAUX	9 503	89,86	1 008	7,22	8 494	842,39
PECHE ELECTRIQUE	3 376	31,93	6 578	47,10	(3 202)	-48,68
ENTRETIEN VEHICULE DE TRANSPORT	13 214	124,95	6 157	44,09	7 057	114,61
ENTRETIEN MATÉRIEL	755	7,14	205	1,47	550	268,13
ASS.LOCAUX + RCP + DIVERS	6 137	58,03	5 534	39,63	603	10,89
ASSURANCES VÉHICULES	4 944	46,75	4 548	32,56	397	8,72
DOCUMENTATION GÉNÉRALE	895	8,46	480	3,44	415	86,44
FORMATION DU PERSONNEL	1 383	13,07	6 632	47,49	(5 249)	-79,15
HONORAIRES AVOCATS	7 560	71,49	8 760	62,72	(1 200)	-13,70
HONORAIRES COMPTABLE	7 740	73,19	7 560	54,13	180	2,38
HONORAIRES COMMISSAIRE COMPTES	4 140	39,15	4 162	29,80	(22)	-0,53
FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	449	4,24	1 838	13,16	(1 389)	-75,58
SALON PÊCHE EXPO	423	4,00	1 748	12,52	(1 325)	-75,81
ECOLE DE PECHE	16 329	154,41	16 722	119,73	(393)	-2,35
PROMOTION PECHE EXCEPTIONNEL	1 965	18,58			1 965	
CADEAUX ET RÉCOMPENSES	5 781	54,67	4 938	35,35	843	17,08
PUBLICATIONS ET DÉPLIANTS PÊCHE	15 300	144,68	9 890	70,81	5 410	54,70
PUBLICITÉS ET MÉDIAS	14 182	134,11	24 275	173,81	(10 093)	-41,58
DIVERS (POURBOIRES, DONN)	1 767	16,71	794	5,69	972	122,42
VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	19 844	187,65	20 594	147,46	(750)	-3,64
MISSIONS FPPHTEV	7 083	66,98	6 234	44,64	849	13,61
RÉCEPTIONS	1 519	14,37	2 479	17,75	(960)	-38,72
FRAIS POSTAUX	3 304	31,24	2 004	14,35	1 300	64,88
FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATION	2 889	27,32	3 720	26,64	(831)	-22,33
SERVICES BANCAIRES	1 191	11,26	918	6,58	272	29,64
COTISATIONS ORGANIS. PARTENAIRES	7 772	73,49	7 653	54,80	119	1,55
Impôts, taxes et versements assimilés		11 883		13 913	(2 030)	-14,59
TAXE SUR LES SALAIRES		1 376	3 026	21,67	(1 650)	-54,53
FORMATION		1 502	1 636	11,71	(134)	-8,18
TAXES FONCIÈRES		8 127	8 035	57,53	92	1,14
CARTES GRISES			1 166	8,35	(1 166)	-100,00
TAXES DIVERSES		878	51	0,36	827	N/S
Salaires et traitements		260 868		264 232	(3 364)	-1,27
REMUNERATIONS PERSONNEL		260 988	253 782	N/S	7 206	2,84
CONGÉS PAYÉS		(2 897)	3 617	25,90	(6 514)	-180,10
GRATIFICATIONS STAGIAIRES		2 777	1 673	11,98	1 105	66,04
VARIATION PROVISIONS SUR PRIMES			2 661	19,05	(2 661)	-100,00
INDEMNITES DE DEPART			2 500	17,90	(2 500)	-100,00
Charges sociales du personnel		86 666		87 237	(571)	-0,65

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
COTISATIONS MSA MUTUELLE ET PREVOYANCE	78 934	746,42	73 221	524,28	5 713	7,80
CHARGES S/CONGES PAYES	(1 356)	-12,82	1 295	9,27	(2 651)	-204,72
VARIATION PROVISION CHARGES S/ PRIMES	(1 500)	-14,18	1 500	10,74	(2 999)	-200,00
Dotation aux amortissements sur immobilisations	85 579	809,26	81 166	581,17	4 413	5,44
DOT. AMORT. S/IMMOBIL. INCORPOREL.	255	2,42	734	5,25	(478)	-65,19
DOT. AMORT. S/IMMOBIL. CORPOREL.	85 323	806,84	80 433	575,92	4 891	6,08
Dotations aux prov. pour risques et charges			10 000	71,60	(10 000)	-100,00
DOT. PROV. RISQUES & CH. EXPLOIT.			10 000	71,60	(10 000)	-100,00
Autres charges de gestion courante	63 495	600,43	41 525	297,33	21 970	52,91
SUBVENTIONS ACCORDEES	39 256	371,22	20 719	148,35	18 537	89,47
REDEVANCES DIVERS	7 723	73,03	4 358	31,20	3 366	77,23
FRAIS D'ASSEMBLEES, DE CONSEILS	16 488	155,91	16 448	117,77	40	0,24
CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	28	0,26	1	0,01	27	N/S
Résultat d'exploitation	(104 710)	-990,16	(20 160)	-144,35	(84 550)	-419,40
Total des produits financiers	24 473	231,43	10 707	76,66	13 767	128,58
Produits financiers de participations	24 473	231,43	10 707	76,66	13 767	128,58
PRODUITS FINANCIERS	24 473	231,43	10 707	76,66	13 767	128,58
Total des charges financières	3 800	35,94	4 045	28,96	(245)	-6,05
Intérêts et charges assimilées	3 800	35,94	4 045	28,96	(245)	-6,05
INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS ET DETTES	3 800	35,94	4 045	28,96	(245)	-6,05
Résultat financier	20 673	195,49	6 661	47,70	14 012	210,34
Résultat courant avant impôts	(84 037)	-794,67	(13 499)	-96,65	(70 538)	-522,56
Total des produits exceptionnels	19 671	186,01	25 971	185,96	(6 300)	-24,26
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	800	7,57	9 020	64,59	(8 220)	-91,13
PRODUITS DES EXERCICES ANTÉRIEURS	800	7,57	9 020	64,59	(8 220)	-91,13
Produits exceptionnels sur opérations en capital	18 871	178,45	16 951	121,37	1 920	11,33
PRODUIT DE CESSION IMMO CORPORELLES	40	0,38	1	0,01	39	N/S
QUOTE-PART DES SUBVENTIONS VIRÉES	18 831	178,07	16 950	121,37	1 881	11,10
Total des charges exceptionnelles	2 841	26,87	541	3,87	2 300	425,07
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	841	7,95	540	3,87	301	55,72
CHARGES SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	841	7,95	540	3,87	301	55,72
Charges exceptionnelles sur opération en capital	2 000	18,91	1	0,01	1 999	N/S
VALEURS COMPT. ÉLÉMENTS ACTIF CÉDÉS	2 000	18,91	1	0,01	1 999	N/S
Résultat exceptionnel	16 830	159,15	25 430	182,09	(8 600)	-33,82
Impôts sur les bénéfices	4 804	45,43	1 568	11,23	3 236	206,38
IS	4 804	45,43	1 568	11,23	3 236	206,38
Résultat de l'exercice	(72 011)	-680,95	10 364	74,21	(82 375)	-794,84





tél : 05 55 06 34 77

31 rue Jules Noël - 87000 LIMOGES

@ : contact@federation-peche87.com



Rédaction et création : FDAAPPMA87

Mise en page et impression : APCL Services - GDS Imprimeurs

Crédits photos : FDAAPPMA / Anne-Cécile MONNIER /

Romain MOUNEIX / Nicolas FAY

